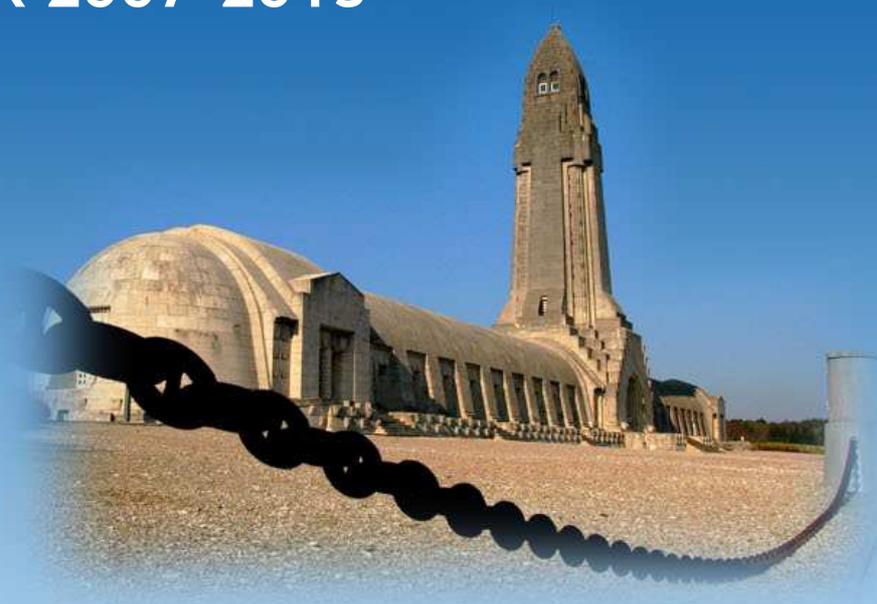


LEADER 2007-2013



DOSSIER DE CANDIDATURE DU PAYS DE VERDUN

Valorisation culturelle, historique et patrimoniale au profit
d'un développement économique et touristique





SOMMAIRE



INTRODUCTION 2

CHAPITRE 1 : QUEL TERRITOIRE ? QUELLE STRATEGIE ? 3

- 1. DIAGNOSTIC.....4
- 2. BILAN LEADER + 16
- 3. ENJEUX ET STRATEGIE GLOBALE DU PAYS 17
- 4. ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES 19
- 5. STRATEGIE DU GAL 20

CHAPITRE 2 : PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS 29

- 1. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA CANDIDATURE 30
- 2. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET 32
- 3. COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI ET DE PROGRAMMATION 34

CHAPITRE 3 : PLAN DE DEVELOPPEMENT 35

- 1. FICHES ACTIONS 36
- 2. MAQUETTE FINANCIERE 45

CHAPITRE 4 : PILOTAGE DU PROJET 46

- 1. ORGANISATION DU GAL 47
- 2. SUIVI ET EVALUATION 48
- 3. CAPITALISATION – DIFFUSION 49

CONCLUSION 50

ANNEXES 51

INTRODUCTION



Les fondamentaux du programme Leader ainsi que son mode de fonctionnement ont prouvé leur efficacité sur notre territoire. Par cette démarche, les solidarités intercommunales ont pu être renforcées. Le Pays de Verdun est reconnu depuis le 31 mai 2001.

Fort de l'expérience de deux générations de programme Leader, le territoire du Nord Meusien souhaite poursuivre cette démarche pour les années à venir. Suite au diagnostic réalisé sur le territoire au moment de l'élaboration de la Charte de Pays (2004), le tourisme est ressorti comme l'un des axes forts du développement du territoire. Aussi, les acteurs souhaitent dynamiser la filière touristique en s'appuyant sur l'efficacité du programme Leader.

Pour renforcer la cohérence entre le GAL et le Pays, la Fédération des Communautés de Communes du Pays de Verdun prendra à sa charge l'animation et la gestion du prochain programme. L'élaboration du dossier de candidature a été menée par la cellule d'ingénierie du Pays de Verdun récemment renforcée.

Le présent dossier reprend l'ensemble du territoire pour le diagnostic et les enjeux. Toutefois, la Communauté de Communes du Val de Meuse & de la Vallée de la Dieue a souhaité candidater au programme par le biais du Parc Naturel Régional de Lorraine comme elle en avait la possibilité. Le territoire du GAL du Nord Meusien pour la période 2007-2013 correspondra donc au territoire du Pays de Verdun moins cette Communauté de Communes. Cette dernière continue cependant à participer aux différentes actions menées dans le cadre du Pays.

La notoriété internationale de Verdun, apportée par les événements de la Grande Guerre (Bataille de Verdun – 1916), draine d'importants flux touristiques. Malgré tout, la filière touristique ne tire pas encore pleinement profit de cette potentialité.

Le tourisme de mémoire a, depuis plusieurs années, occulté d'autres formes de tourisme. Cet "autre tourisme" pourrait profiter au territoire en incitant les visiteurs à prolonger leur séjour. De nombreuses actions sont à entreprendre sur l'ensemble de la filière et dans tous les domaines. Leader doit servir de levier au développement du tourisme sur notre territoire et entraîner dans le même temps un développement global de l'économie.

La priorité ciblée, développée tout au long de ce dossier, peut alors se définir ainsi :
« **Valorisation culturelle, historique et patrimoniale au profit d'un développement économique et touristique multisectoriel** ».

Tout d'abord, une **présentation du territoire** par son diagnostic et ses enjeux sera réalisée. Un rapide bilan du précédent programme ainsi que la description de notre stratégie accompagneront ce premier chapitre.

Ensuite, nous présenterons les **processus d'implication des différents acteurs** à la fois au stade de l'élaboration de la candidature mais aussi lors de la mise en œuvre et le suivi du programme sur le territoire.

Dans une troisième partie, l'ensemble de notre **plan de développement**, relatif à notre thématique, sera décliné en plusieurs fiches actions. La maquette financière de notre programme sera présentée.

Pour finir, nous présenterons les modalités de **pilotage du projet**.



CHAPITRE 1 :



QUEL TERRITOIRE ? QUELLE STRATEGIE ?



1. DIAGNOSTIC



1.1. Géographie et organisation territoriale

Des solidarités intercommunales

Le territoire se compose de 12 Communautés de Communes à fiscalité propre ce qui correspond à une couverture totale du territoire (cf : carte administrative en annexe 1 ; liste des communes en annexe 2) :

- la Communauté de Communes de Verdun
- la Communauté de Communes de Charny-sur-Meuse
- la Communauté de Communes de Meuse – Voie Sacrée
- la Communauté de Communes du Val Dunois
- la Communauté de Communes du Pays de Stenay
- la Communauté de Communes du Pays de Montmédy
- la Communauté de Communes du Pays de Spincourt
- la Communauté de Communes de la Région de Damvillers
- la Communauté de Communes du Centre Argonne
- la Communauté de Communes de Montfaucon – Varennes-en-Argonne
- la Communauté de Communes du Pays d'Étain
- la Communauté de Communes du Val de Meuse & de la Vallée de la Dieue

En dehors de l'agglomération verdunoise, les périmètres de solidarité sont les limites cantonales, à quelques exceptions près.

Les compétences transférées aux Communautés de Communes (aménagement de l'espace, développement économique,...) renforcent l'émergence de territoires de projets. Chaque E.P.C.I. (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) conduit un projet de territoire en partenariat avec les collectivités de rang supérieur que sont le Conseil Régional de Lorraine et le Conseil Général de la Meuse ; le GAL quant à lui, est un périmètre de solidarité depuis 1995.

Un Pays reconnu

Le périmètre définitif du Pays de Verdun a été arrêté le 23 novembre 2004. Il reprend l'ensemble de l'arrondissement de Verdun hormis le Canton de Fresnes-en-Woëvre et la commune de Boulogny.

La démarche d'émergence a trouvé son origine dans la réussite du GAL constitué lors du programme Leader II dès 1995. Le travail et surtout l'esprit dans lequel ce travail de fond a été réalisé ont eu un effet d'entraînement sur les territoires voisins, qui ont rejoint le GAL dans l'ensemble des démarches conduisant à une mobilisation des acteurs.

Aujourd'hui, le Pays entre dans une nouvelle dynamique avec une réorganisation de la cellule ce qui lui permet d'être efficient dans sa mission.

2.572 km² de surfaces associant la forêt, les prairies et l'eau

D'un point de vue physique, le Pays de Verdun est marqué par des identités paysagères fortes offrant un territoire très diversifié au plan des paysages, des habitats et du patrimoine :

La Woëvre est une vaste plaine humide à dominante agricole située à l'est du Pays.

Elle est surplombée par la côte de Meuse, territoire de vergers, de vignes et de forêts.

Plus à l'ouest, la vallée de la Meuse, immense zone humide, est un des plus grands couloirs de migration de Lorraine classé en zone Natura 2000.

Le nord de l'agglomération verdunoise est marqué par le polémopaysage des champs de bataille de la Première Guerre Mondiale qui représente les 18 000 ha de la « zone rouge » constitués essentiellement de forêts résineuses.

Au nord le Pays Haut proche de Longwy et des Ardennes est fait de petits vallons très caractéristiques.

Enfin l'Argonne à l'ouest assise sur 3 départements et 2 régions est le dernier relief avant le bassin parisien ; territoire de forêts par excellence, cette région abrite les plus grands cervidés et de nombreuses espèces protégées au plan européen (cigogne noire, chiroptères, sonneur à ventre jaune, orchis, ...)

Des densités très faibles

A la périphérie d'un énorme bassin européen de population et d'activités, au sein d'une région Lorraine à vocation européenne, le territoire est caractérisé par une ruralité profonde. Il compte 221 communes rassemblant 76 700 habitants.

D'une densité moyenne de l'ordre de 30 habitants / km², le territoire abrite de larges espaces aux densités inférieures à 10 habitants / km². A titre indicatif, la Lorraine a une densité moyenne de l'ordre de 99 habitants / km².

Un Nord ...

Les habitants du territoire définissent souvent son identité par l'opposition au Sud du département, reflétant également un sentiment d'éloignement des centres de décision départementaux et régionaux.

Il s'oppose également au Sud du département de la Meuse pour son caractère faiblement industrialisé.

...qui est aussi un Sud

Le territoire a toujours été une terre de passage du Nord vers le Sud pour les populations nord européennes, la vallée de la Meuse offrant un axe de circulation apprécié.

Cette opportunité que constituent la proximité et cette tradition de circulation, et donc d'échanges avec les espaces situés plus au Nord, est peu ressentie par les habitants. La perception de ce potentiel est encore faible, notamment par le poids des limites administratives qui ont tendance à enfermer les logiques de développement au sein de leurs espaces de gestion administrative. Le développement du travail transfrontalier sur la frange Nord et Est du territoire tend à réduire cette tendance.

Des axes de circulation et de transports à conforter

Le réseau routier n'est pas adapté à une circulation dense. Ainsi, le département s'est engagé dans un plan « grands travaux », qui devrait sur plusieurs années améliorer la desserte routière, notamment des zones économiques et de la gare TGV. Il s'agit là d'un impératif pour renforcer l'attractivité du Pays de Verdun et capter les flux notamment Nord-Sud qui, pour l'heure, empruntent d'autres itinéraires.

L'autoroute A4 Paris - Strasbourg, même en cours d'amélioration avec l'ouverture d'un échangeur en Argonne, irrigue encore insuffisamment le territoire. A ce titre, il est à noter que l'échangeur d'Haudainville n'est qu'un échangeur simple (pas de bretelles en direction de Paris).

Les voies de desserte ferroviaire restent fragiles et nécessitent vigilance et attention, notamment dans l'accompagnement de la mise en place de dessertes TGV et du maintien voire l'extension d'un service de transport incitatif.



Un maillage urbain hiérarchisé

- L'agglomération verdunoise

Les trois communes de l'unité urbaine de Verdun, à savoir Belleville-sur-Meuse, Thierville-sur-Meuse et Verdun, concentrent 32% des 76 700 habitants du territoire, et accueillent tous les services et équipements d'une ville moyenne.

L'agglomération verdunoise possède une bonne attractivité sur le territoire, qui est cependant fortement concurrencée par l'influence des centres urbains extérieurs sur les extrémités Nord et Est du territoire (Longwy, Metz, Luxembourg).

- Des villes « intermédiaires »

Etain, Montmédy, Stenay sont les seules unités urbaines comptant plus de 2.000 habitants, et concentrent 12% de la population.

Ces communes sont des centres qui proposent des services importants (services publics, commerces spécialisés...) à la population rurale et sont de véritables pôles d'équilibre.

- Les bourgs centre

Des bourgs centre, chefs-lieux de canton : Dun-sur-Meuse, Damvillers, Montfaucon-en-Argonne, Clermont-en-Argonne, Spincourt, Varennes-en-Argonne, Dieue-sur-Meuse, Souilly apportent les services de base à la population.

Les 37 500 habitants hors de ces centres sont dispersés dans les 207 autres communes constituant le territoire, soit une taille moyenne de 210 habitants par commune.

Une carte de synthèse symbolise tous ces enjeux en annexe 3.

1.2. Histoire*Une terre de conflits et d'invasions*

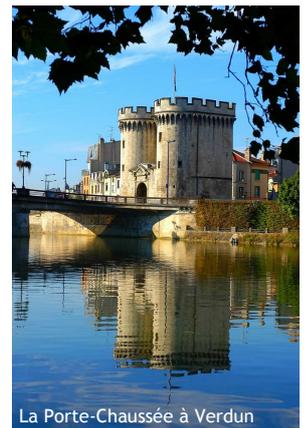
L'histoire de Verdun et de sa région remonte à plus de 2000 ans. Elle est jalonnée de conflits et d'invasions successives.

Dès 451, Attila et ses Huns détruisent Verdun.

En 843, Verdun entre dans l'histoire quand les petits-fils de Charlemagne se partagent en trois l'Empire de leur grand-père par le Traité de Verdun. Ainsi se constituent les frontières de trois Etats, la France, la Germanie et un Etat central appelé alors la Lotharingie qui donnera son nom à la « Lorraine ». Mais ce traité porte en lui, selon de nombreux historiens, les germes des conflits ultérieurs en plaçant la Lotharingie au sein d'un enjeu de rivalités incessantes entre la France et la Germanie.

De nouveaux conflits éclatent et vers l'an mil c'est le morcellement qui l'emporte. Plusieurs entités territoriales très imbriquées se constituent. Le comté de Verdun, dirigé par l'évêque de la cité, se trouve inclus dans le Saint-Empire Romain Germanique. Tandis que le comté de Bar s'affirme comme une principauté plus autonome, ses seigneurs, fort entreprenants, mettent la main notamment sur Clermont, Stenay et Étain mais Verdun leur échappe toutefois. D'autres entités se partagent "l'espace meusien" tels le comté de Chiny avec Montmédy. Marville est alors la capitale des Terres Communes (Duché de Bar et Duché de Luxembourg) jusqu'en 1659 et le Traité des Pyrénées qui fixe l'actuelle frontière Nord du territoire.

En 1552, Henri II prend possession de Verdun. Cent ans plus tard, en 1648, Verdun est rattachée définitivement au royaume de France.



La Porte-Chaussée à Verdun

Le 21 juin 1791, le roi Louis XVI voit sa fuite arrêtée à Varennes-en-Argonne, alors qu'il cherche à rejoindre des troupes basées à Montmédy. En septembre de l'année suivante, le département est envahi par les troupes prussiennes qui prennent Verdun.

En 1870, Verdun est à nouveau assiégée. Après la défaite, le département devient un vaste camp militaire : une ceinture de forts est construite autour de Verdun, et les casernements se multiplient.

En 1914, dès l'entrée en guerre, le nord du département est occupé durablement par les Allemands. Les combats meurtriers sont incessants sur toute la ligne du front, qui s'est stabilisée sur près de 120 kilomètres : Vauquois, le Mort-Homme, le Bois des Caures, Les Éparges y acquièrent une tragique renommée. À partir du 21 février 1916, Verdun concentre l'essentiel du feu ennemi et devient l'enjeu d'une terrible bataille. C'est « l'enfer de Verdun ». Les soldats français bloquent l'attaque allemande au prix d'énormes pertes. Leur ravitaillement est acheminé par la seule route utilisable : celle de Bar-le-Duc à Verdun, bientôt dénommée « la Voie Sacrée ». Cette bataille, où se sont retrouvés des hommes du monde entier, propulse Verdun comme symbole immuable de la résistance de la France.



Une terre de contacts et de brassage

S'il est vrai que depuis 2000 ans le Pays de Verdun a été marqué par de nombreux conflits, il ne faut pas oublier pour autant qu'il a été aussi une terre de médiation, d'intégration et même de prospérité : fixation de populations issues des invasions dites barbares, périodes de paix et de prospérité aux X^{ème} et XII^{ème} siècles, « âge d'or » du XVI^{ème} siècle, grenier à blé au XVIII^{ème} siècle.

Terre de contacts et donc de conflits, le territoire n'a connu de sécurité durable qu'après la Seconde Guerre Mondiale.

Sa position militaire stratégique au cours de l'histoire n'a pas offert de place aux investissements industriels, qui se sont développés à l'extérieur mais à proximité, amenant le territoire à devenir un fournisseur important de main d'œuvre à ces bassins, entraînant le développement d'une culture industrielle cohabitant avec la culture rurale.

1.3. Evolution démographique

Un risque certain de dévitalisation

Le maximum démographique de la zone a été atteint au milieu du XIX^{ème} siècle. Au cours des 40 dernières années, le territoire a globalement perdu 10.000 habitants. Après avoir connu un déclin continu, la population du territoire semble aujourd'hui se maintenir.

Cela s'explique par un solde migratoire qui diminue sur un rythme désormais moins élevé et par un solde naturel positif mais toutefois moins important qu'autrefois. Un certain dynamisme naturel permet d'observer une part des moins de 20 ans (25,2%) qui reste supérieure aux moyennes régionale et nationale.

Certaines zones fournisseurs de main d'œuvre directement concernées par les crises industrielles de la fin des années 1970 (bassins miniers, sidérurgiques et métallurgiques lorrains et ardennais) ont connu au cours des années 80 des pertes de population dont les effets ont été dévastateurs.

Le départ des jeunes générations actives a entraîné un vieillissement de la population (+5% entre 1982 et 1999) ainsi qu'une sous-représentation des populations où le taux d'activité est le plus fort.

L'apparition de zones dynamiques en contraste avec des zones dévitalisées

Le dynamisme des territoires n'est pas identique en tout point : certaines zones profitent de leur position frontalière que ce soit avec la Belgique, ou avec le sillon mosellan pour accueillir des populations. D'autres au contraire souffrent de leur proximité avec d'autres frontières comme l'Argonne qui ne peut se tourner vers les Ardennes pour trouver des réponses. Les problématiques rencontrées dans ces zones sont différentes :

- dans la zone Est, la population est une population active, travaillant pour partie en dehors du département mais résidant en Meuse. Les besoins de cette population correspondent à des besoins que l'on rencontre dans les périphéries de grandes agglomérations
- dans la zone Ouest, la population est plus âgée, les besoins sont ceux à la fois de services de proximité pour faciliter la vie locale, mais aussi des besoins en terme de mobilité que ce soit pour les personnes âgées ou pour les plus jeunes.

1.4. Economie locale

Le Pays de Verdun bénéficie d'une bonne représentation de l'ensemble des activités économiques. Son tissu industriel représente diverses branches comme la chimie, l'agroalimentaire, la mécanique ; son tissu commercial permet un maintien d'activité dans la plupart des bourgs centraux ; l'artisanat propose un ensemble de services à la population ; enfin l'agriculture aménage l'espace.

Un secteur primaire très productif

L'agriculture se caractérise par une production très performante en dehors de quelques zones précises comme la vallée de la Meuse par exemple. Associant élevage (lait et viande bovine), cultures céréalières et colza, la surface moyenne par exploitation est de 135 ha. La structuration du secteur agricole, fortement regroupé à travers un réseau de grandes exploitations techniquement performantes, a provoqué en quelques décennies la désertification des campagnes sans que cette évolution soit suffisamment porteuse de développement de l'emploi et de valeur ajoutée pour le département. Il y a peu de diversification et insuffisamment de valorisation locale, mise à part la production laitière et demain la filière agrocarburants. Toutefois, on remarque ces dernières années une volonté de diversification de l'activité agricole vers le tourisme vert par exemple.



Elevage en vallée de la Meuse



Cultures céréalières à Béthelainville

La forêt génère une production de bois - feuillus comme résineux - importante. Cette ressource est cependant peu valorisée sur le territoire.

Dans le département de la Meuse, les deux tiers de la forêt dépendent du domaine public. La forêt privée est plus importante dans le sud du département.

Les chiffres de la forêt publique (communales et domaniales) montrent que le Pays de Verdun est couvert par plus de 75 000 hectares de forêts. Annuellement 320 000 m³ (en 2007) de bois issus du territoire sont mis sur le marché (dont 60 000 m³ destinés à l'affouage) pour un volume d'affaires de l'ordre de 10 millions d'euros. Les acheteurs meusiens se partagent 30% du volume mis en vente. 98% des acheteurs proviennent de Meuse, des Ardennes, de la Marne, de Meurthe-et-Moselle, de Belgique et du Luxembourg. Les essences mises sur le marché sont principalement le hêtre, le chêne, les feuillus précieux (merisier, alisiers, ...) et les résineux (issus des forêts d'après guerre de la zone rouge).



La Forêt d'Argonne

Un secteur secondaire en déficit d'emplois

Le Nord Meusien est un territoire dont le développement industriel a été plus faible que dans le reste de la région. Le fait que cette zone ait souvent fait l'objet de conflits territoriaux n'a jamais encouragé l'installation d'industries.

En conséquence le Pays de Verdun est moins industrialisé que le reste de la Lorraine avec seulement 3.737 emplois salariés industriels, soit 15% de l'emploi salarié contre 20% de l'emploi salarié lorrain en 2006.

Depuis 2000, l'emploi salarié industriel a diminué de l'ordre de 10% en Meuse du Nord contre -11% en Lorraine et -16% en Meuse.

Les industries présentes sur le territoire sont dans les domaines :

- agroalimentaires : elles bénéficient de la forte présence agricole pour produire des fromages, de la charcuterie, des produits dérivés du lait

- des biens de consommation : principalement des imprimeries et des fabricants de meubles

- des biens d'équipements : mécanique, métallurgie



La construction emploie quasiment 1.600 salariés que ce soit dans des entreprises de travaux publics ou dans des entreprises artisanales d'électricité, de plomberie ou encore de menuiserie. La construction est un secteur d'activité davantage représenté dans le Pays de Verdun que dans le reste de la Lorraine avec 6,4% de l'emploi salarié contre 6% en Lorraine. Cependant entre 2000 et 2006, il semble que l'emploi salarié dans le bâtiment ait diminué sur la période alors qu'il a augmenté sur la période précédente et qu'il continue à progresser en Meuse et en Lorraine.

Les systèmes de développement expérimentés sur d'autres territoires sont difficilement transférables de par l'absence de filières et de densité d'entreprises. On remarque toutefois quelques entreprises de pointe qui se développent.

Une activité commerciale et de services omniprésente

Le secteur tertiaire est constitué à la fois par les emplois publics, parapublics, et de commerce et service du domaine privé. Il est le plus important employeur de la zone avec plus de 75% de l'emploi salarié.

Le secteur public est composé des établissements d'enseignement, des hôpitaux, des collectivités publiques.

Pour le reste du secteur, il comprend à la fois le secteur du commerce dont l'emploi progresse régulièrement (+3% de 2000 à 2006) contrairement au reste de la Meuse (-2% sur la même période). C'est essentiellement Verdun qui draine l'activité commerciale et ce même si Stenay, Montmédy et Etain maintiennent un niveau d'activité permettant de conserver de la clientèle sur place.

Ainsi, d'après une étude de la CCI de la Meuse, 60% des achats sont réalisés dans la zone de Verdun. Les zones de Stenay et Montmédy ont réussi à diminuer l'évasion commerciale même si les Ardennes restent attractives. Le canton de Spincourt est le plus touché par l'évasion commerciale avec 63% des personnes qui achètent en dehors du département (proportion importante de personnes travaillant en dehors du département et faisant leurs achats ailleurs).

L'attractivité de Verdun s'explique par le développement de nombreuses surfaces de vente (développement de l'Actipôle - Zone du Dragon). Dans une moindre proportion, Stenay a également limité l'évasion grâce à l'extension de ses surfaces de vente.



Les zones dont l'attractivité commerciale reste importante sont celles sur lesquelles des hypers et des supermarchés sont présents, c'est-à-dire celles sur lesquelles des offres alimentaires de proximité permettent aux populations de se ravitailler facilement.

1.5. Emploi / Formation

Une bonne résistance en terme d'emploi

Selon les estimations d'emploi de l'INSEE, le Pays de Verdun a connu une progression de l'emploi total et salarié sur la période 1999 - 2006. Cette progression de l'ordre de + 4% pour l'emploi total et de +5,7% pour l'emploi salarié est plus forte qu'en Lorraine (respectivement + 2,8% et + 3,1%). Cependant elle masque des évolutions plus récentes : l'emploi total a augmenté jusqu'en 2002 pour baisser par la suite comme dans le reste de la Lorraine. L'emploi a progressé essentiellement dans les services (+ 1.600 emplois salariés), la construction et le commerce (+ 260) et a diminué dans l'industrie (- 400) et l'agriculture (- 240).

Parallèlement les zones frontalières du Pays de Verdun connaissent une dynamique de l'emploi liée pour partie à la dynamique des régions et des villes voisines (Belgique, Luxembourg, Metz, Longwy). Cette dynamique entraîne des difficultés en matière de recrutement ou de maintien des populations, notamment d'apprentis.

En revanche les anticipations lorraines en matière d'emploi prévoient une baisse importante de l'emploi liée au départ des générations du baby-boom mais également à l'évolution démographique.

Un accès à l'emploi difficile pour certains publics

Comme beaucoup de bassins d'emploi ruraux, le Nord Meusien présente des statistiques favorables en terme de taux de chômage, de 9% pour le premier semestre 2007.

Ces statistiques cachent des disparités et des handicaps lourds liés notamment à l'inadaptation entre offre et demande au niveau des qualifications.

Cela se traduit par des difficultés à l'accès au travail :

- pour les femmes en général qui représentent 58% des demandeurs d'emploi (DE) de longue durée
- pour les jeunes (28% des DE), en particulier les jeunes femmes (67% des jeunes)
- 21% des DE sont bénéficiaires du RMI

Dans le même temps, les entreprises déclarent toutes leurs difficultés à recruter dans les postes d'encadrement. Elles mettent en avant les difficultés pour le territoire de satisfaire globalement les besoins des conjoints de cadres et militaires, souvent actifs, et ceux de leurs enfants en matière d'accès aux services culturels et de loisirs.

Des formations supérieures attirant des jeunes sur le territoire

Le territoire propose des formations de niveau Bac + 2, essentiellement des Brevets de Technicien Supérieur. Une antenne de l'Université de Nancy propose à Verdun un DUT axé sur les nouvelles technologies de l'information ainsi qu'une Licence Professionnelle. D'autres écoles permettent de diversifier l'offre de formation comme par exemple l'Institut de Formation en Soins Infirmiers à Verdun. Par ailleurs, l'offre de formation professionnelle ou continue proposée par certains lycées (hôtellerie par exemple) est bien complétée par un réseau de Maisons Familiales Rurales sur l'ensemble du Pays. L'ouverture d'une formation éolienne au lycée Marguerite de Verdun montre la volonté de trouver des opportunités de formations pour les jeunes du territoire, cependant elle reste un cas isolé.

Les différentes formations post-bac sont attractives pour des jeunes venus de l'extérieur. Elles restent quantitativement insuffisantes pour conserver la jeunesse du territoire. En effet, les jeunes s'engageant dans un cursus universitaire poursuivent leurs études essentiellement à Nancy (80%), alors que les formations BAC + 2 du territoire retiennent 40% des jeunes issus du territoire.

Les étudiants à la recherche d'une formation de deuxième ou troisième cycle universitaire suivent leur cursus supérieur en dehors du territoire et ne reviennent pas « au Pays », une fois leur diplôme obtenu. Cette perte de ressources est importante et souvent irréversible.

1.6. Services au public

Des services au public en déclin

La rationalisation financière a conduit à la réduction voire à la suppression de nombreux services au public. Ainsi, on ne compte plus les secteurs touchés comme la Banque de France, les télécommunications, la Poste, les douanes, EDF - GDF, la justice (suppression du Tribunal Commerce) et la diminution des effectifs dans les administrations d'Etat en général. Devant ces fermetures, les habitants du Pays de Verdun éprouvent souvent un sentiment d'abandon, plus particulièrement en zone rurale. Par ailleurs la recherche de rationalisation du coût des services implique généralement des adaptations des horaires correspondant de moins en moins avec la vie des personnes actives, dont la plupart travaillent à l'extérieur de leur commune de résidence.

Comme dans de nombreuses zones rurales, le maintien des services publics est une préoccupation du territoire. Cette remarque est également valable pour le maintien des services privés comme les médecins. Certaines intercommunalités, notamment les plus éloignées de l'agglomération verdunoise, expérimentent avec succès la création de « Maisons des Services », favorisant ainsi l'accès d'un public nombreux et diversifié aux services, notamment ceux relatifs à l'action sociale et à l'emploi.

A cela vient s'ajouter le manque en équipements de proximité aussi divers soient-ils, commerciaux, sociaux, sportifs ou culturels. Par exemple, une des conséquences induites par le vieillissement de la population est une certaine inadéquation des conditions de logement, d'hébergement et d'accompagnement pour les personnes du troisième âge.

Une offre de loisirs limitée

Le territoire du Pays de Verdun révèle une insuffisance d'équipements culturels et sportifs spécifiques notamment en zone rurale. Cette carence est surtout évidente pour les lieux de diffusion du spectacle vivant, du cinéma et de l'audiovisuel. Les musées sont mieux représentés et plus régulièrement distribués sur le territoire. Les écoles et conservatoires artistiques et les bibliothèques sont en développement mais avec un déséquilibre entre l'est et l'ouest du territoire.

La proximité à la population et l'accessibilité à tous de ces équipements, dont la mission première est éducative, nécessitent la poursuite de leur développement avec une réflexion sur le maillage en vue d'une diffusion globale sur l'ensemble du Pays. Il semble important de signaler que ces dernières années des efforts ont été faits par les intercommunalités comme par exemple le Centre Culturel Ipoustéguy à Dun-sur-Meuse ou la construction en cours d'un complexe culturel, économique et touristique à Etain.



1.7. Tourisme

Une image reconnue et une situation intéressante

La notoriété internationale de Verdun confère au Pays dans son ensemble une attractivité certaine. Les principaux sites sont repérés sur la carte en annexe 4.

De plus, la position géographique centrale du Nord Meusien par rapport à de grands bassins de population et d'activités proches (sillon mosellan, Champagne) ou à faible distance-temps (Allemagne, Benelux, Bassin Parisien), alliée à des infrastructures de communication existantes telles que les Autoroutes A4, A31, A30 ou encore le TGV Est sont en mesure de faciliter un développement de l'activité touristique.

Le poids du tourisme de mémoire

Le poids du tourisme de mémoire a quelque peu occulté d'autres potentialités. Des lieux tels l'Ossuaire de Douaumont, le Mémorial de Verdun, la Citadelle souterraine de Verdun, les Forts de Douaumont et de Vaux et le Centre Mondial de la Paix sont parmi les sites les plus fréquentés de Lorraine.

Les sites de la Première Guerre Mondiale comptent globalement 785 000 visites (à raison de 1,75 entrées par personne) concentrées principalement autour de Verdun. Cependant, l'observation de l'évolution de leur fréquentation montre une certaine érosion. Toutefois, l'année 2006, marquant le 90^{ème} anniversaire de la Bataille de Verdun, a montré que ces sites savaient rester attractifs. Par un nouveau dynamisme et une communication accrue, un second souffle pourrait être donné à cette opportunité touristique. Avec le temps, le public évolue, et il convient d'adapter l'offre en diversifiant les possibilités et les manières de découvrir les territoires de mémoire.



D'autres opportunités à développer

La richesse architecturale diversifiée (civile, militaire, religieuse...) et la qualité paysagère reconnue laissent espérer un développement plus diffus du phénomène touristique. Le territoire ne manque pas de ressources (village de caractère de Marville, Musée Européen de la Bière à Stenay, citadelle de Montmédy, musée Bastien-Lepage à Montmédy, Centre Culturel Ipoustéguy à Dun-sur-Meuse, labyrinthe de maïs à Bras-sur-Meuse, Meuse Canoë, ...) et de projets (Véloroutes Voies Vertes, golf, ...).

Par ailleurs, le canal de la Meuse génère entre Stenay et Verdun plus de mille passages annuels de bateaux de plaisance provenant pour la majeure partie du Benelux. Cette activité est en développement sur le territoire, le secteur de Dun-sur-Meuse profite déjà de cette opportunité.

Des animations d'associations ont déjà su tirer profit de ces richesses au travers d'événements déplaçant de nombreux visiteurs comme Le Village des Vieux Métiers à Azannes ou encore le spectacle « Des Flammes à la Lumière ».

D'une façon générale, la fréquentation touristique reste de très courte durée.



L'écotourisme, un potentiel à valoriser

Parmi les zones constituant le territoire, la vallée de la Meuse constitue un ensemble naturel remarquable.

Il convient de relever l'existence de zones humides, de Z.P.S. (Zones de Protection Spéciales), de Z.N.I.E.F.F. (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). La procédure Natura 2000 expérimente une démarche de valorisation des ressources naturelles. La Directive Oiseaux et la Directive Habitats trouvent particulièrement un terrain d'application sur cet espace.

La richesse de la vallée de la Meuse tient à la présence d'espèces végétales. Plus de 200 espèces, dont plusieurs dizaines rares au niveau régional ou national, méritent une attention particulière. Certaines relèvent d'ailleurs du statut légal d'espèces protégées. La vallée de la Meuse se caractérise également par l'existence d'une avifaune en voie de disparition.

Dans la même idée, les vastes espaces boisés, de l'Argonne notamment, ou agricoles offrent des larges possibilités pour le tourisme vert. Le Nord Meusien, et la Meuse en général, doivent valoriser au maximum leur image de territoire rural. Plusieurs initiatives agritouristiques ont été mises en place sur le territoire comme Graines de Paysage, Agrifaune ou des fermes pédagogiques.



Le râle des genêts



La gratioloie officinale

Une filière touristique à conforter

Le territoire du Pays de Verdun est riche en potentialités touristiques mais le développement économique lié à cette activité reste limité. Le développement touristique passe aussi par des aménagements et de l'investissement qui créent une mise en tourisme capable de générer un retour économique.

Le Pays de Verdun compte aujourd'hui 9 Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative classés ou en cours de classement qui sont des outils nécessaires d'une part pour accompagner la politique touristique publique et les investissements privés et d'autre part pour organiser et animer la mise en valeur et la promotion de l'offre touristique existante ou en devenir. Malheureusement, ceux-ci n'ont pas tous les mêmes moyens d'action, ce qui entraîne un décalage dans la communication et la diffusion de l'information. Pour compenser cela, il semble nécessaire de développer l'effort de maillage du territoire.

Cette observation vaut également pour les différents services offerts aux touristes notamment en terme d'hébergement. Cela se caractérise par des charges d'entretien et de maintenance élevées, des initiatives non coordonnées et une insuffisance dans la promotion et la commercialisation de produits touristiques.

Les activités de tourisme ont bénéficié de la communication réalisée dans le cadre du 90^{ème} anniversaire de la Bataille de Verdun comme en témoigne la fréquentation des hôtels et restaurants qui a augmentée. Cependant cet effet « anniversaire » ne s'est pas maintenu dans le temps, et ces activités ont retrouvé un niveau d'activité conforme à la période précédente. En outre il est important également de constater que même si la fréquentation de l'hôtellerie surtout à Verdun est celle de touristes, il ne faut pas négliger le point de l'hébergement « d'affaires ».

Ces différentes actions sont actuellement en évolution sur le territoire du Pays de Verdun et méritent d'être soutenues.



1.8. Dynamique sociale

La tradition de la vie associative et du bénévolat

Au sein du Pays de Verdun, on dénombre pas moins de 3500 associations de toutes sortes. La vie associative est très forte et active, y compris dans de très petites communes, autour des thèmes historiques et culturels locaux.

Cette tradition associative du bénévolat et sa diffusion sur l'ensemble du territoire a sans doute permis l'éclosion de grandes initiatives avec des associations devenues des acteurs incontournables de la vie locale. On remarque particulièrement des associations de commerçants dynamiques dans les villes et les bourgs centre.

Certaines initiatives ont donné naissance à des manifestations ou des équipements de notoriété régionale, nationale voire au-delà comme par exemple :

- Le spectacle historique Son et Lumière « Des Flammes à la Lumière » par l'association *Connaissance de la Meuse*
- Le Village des Vieux Métiers à Azannes par le *Groupement d'Emulation de la Vallée de l'Othain*
- Le Musée Européen de la Bière à Stenay par le *Groupement Archéologique de Stenay*
- L'association *Bethléem* de Muzeray, avec son espace muséographique des crèches.



Les Vieux Métiers



Festival des Crèches à Muzeray

Les bases d'une économie solidaire

Ce dynamisme associatif est à la base de la création de nombreux emplois, notamment dans les domaines liés au développement du lien social.

On peut néanmoins constater une absence de véritable coordination des initiatives, un manque de liens entre ces acteurs, susceptible de contribuer à son affaiblissement.

La réactivité, la souplesse et la capacité d'ouverture du monde associatif constituent une force réelle du territoire qu'il semble nécessaire de mieux coordonner.

Une attractivité à (re)découvrir et à organiser

Le territoire possède de par sa position géographique une certaine attractivité pour des populations européennes, en recherche d'espace et de qualité de vie.

Les acquisitions de logements anciens par des populations originaires du Nord de l'Europe (Néerlandais et Belges) sont nombreuses et démontrent que l'attractivité du territoire est réelle pour une catégorie de population. Ce mouvement tend d'ailleurs à provoquer une réelle surévaluation du bâti ancien à rénover. Les temps de résidence sur le territoire de ces populations s'allongent, ce qui entraîne un développement de l'activité.

A terme, la mise en place d'un véritable « marketing » des territoires touristiques permettrait de favoriser la venue de nouveaux occupants. Dans cette même idée, les habitants doivent être eux-mêmes ambassadeurs du territoire.

1.9. Synthèse (tableau forces – faiblesses)

L'image du Nord Meusien, en interne comme en externe, reflète un déclin progressif et il s'agit rapidement d'inverser la tendance. Le Pays de Verdun doit chercher toutes les alternatives possibles à son développement et à ce titre le tourisme apparaît comme un

levier. Tandis que la frange est - nord est du territoire profite de l'essor du sillon mosellan et du Pôle Européen de Longwy, la frange ouest reste très rurale. Le Pays trouve alors toute sa légitimité dans l'objectif d'un développement équilibré et durable de l'ensemble de son territoire.

La corrélation entre demande d'emploi, offre d'emploi et formation ne correspond pas forcément aux souhaits de l'ensemble des acteurs du territoire, employeurs comme employés. Les différents efforts fournis dans ce sens sur les dernières années ont conduit à une amélioration de la situation de l'emploi.

D'autres secteurs de l'économie locale méritent un soutien plus important pour s'affirmer comme vecteur de développement.

Ainsi, la mémoire et l'histoire, qui font la renommée du territoire, couplées à un environnement remarquable et à une localisation géographique intéressante, sont autant de vecteurs en mesure de développer l'attractivité notamment touristique du Pays de Verdun. Cependant, si les sites restent prisés, leur fréquentation diminue progressivement.

Redynamiser l'ensemble de la filière touristique au sens large pourrait encourager un développement économique multisectoriel. Pour cela, le territoire peut s'appuyer sur un patrimoine historique et culturel important ainsi que sur une dynamique sociale très favorable.

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire qui se caractérise par une forte dynamique associative, notamment dans le domaine social et une tradition du bénévolat autour de thèmes historiques et culturels • Verdun, une notoriété internationale, élément incontournable pour le développement. • Des complémentarités intéressantes entre villes (services, emplois) et campagnes (cadre de vie...), mais qui gagnent à être approfondies. • Une forte spécialisation vers les emplois du tertiaire, malgré des secteurs de pointe encore peu représentés. • Des potentiels de développement en transformant les éléments naturels ou hérités du passé en richesses et en emplois (agriculture, forêt, patrimoine, savoir-faire et compétences professionnelles, espace d'accueil de qualité...) • Des efforts de renforcement des moyens et des solidarités intercommunales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une dispersion des initiatives, un saupoudrage des actions et des moyens. • Une identité mal définie, peu de spécificités locales ni en produits ni en territoire. • Des infrastructures routières qui ne favorisent pas l'unité du territoire avec des liaisons internes peu commodes. • Un territoire vaste et en déclin démographique même si la tendance s'atténue, d'où des faibles moyens financiers pour les communes et donc des difficultés pour mettre en place des services, des formations, etc. • Un faible dynamisme économique : manque d'esprit d'entreprise, un territoire émetteur d'actifs vers l'extérieur, difficulté à retenir les touristes. • Une dynamique de Pays qui a du mal à s'affirmer.

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> • Des personnalités fortes qui jouent un rôle structurant pour les territoires où elles se sont investies. • Un territoire au « carrefour de l'Europe » attractif pour de nouvelles populations européennes | <ul style="list-style-type: none"> • Pas de leader affirmé ou de « fédérateur » pour regrouper et coordonner des actions sur une échelle territoriale cohérente (ex : les 3 ou 4 destinations touristiques à l'échelle du Pays). • Méconnaissance, ignorance voire défiance vis-à-vis de ces nouvelles populations |
|--|--|

2. BILAN LEADER +



Après une expérience Leader II convaincante sur 4 Communautés de Communes du Nord Meusien, le territoire du GAL s'est étendu à l'ensemble du Pays de Verdun pour s'inscrire dans le programme Leader+. L'évaluation de l'exécution du programme est actuellement en cours de réalisation, les résultats seront rendus pour le mois de juin. Toutefois, nous pouvons tirer quelques enseignements de ces années de programmation.



Sur cette période, le thème retenu parmi les 6 possibilités offertes est « l'accueil de nouveaux acteurs locaux et d'entreprises ». Ce thème apparaît très ambitieux pour un territoire comme le nôtre.



Une mise en route laborieuse

Suite à une candidature longue à se mettre en œuvre, le territoire du Nord Meusien a été un des derniers territoires français à contractualiser le programme Leader+ puisque cela s'est fait en 2003. Le retard de démarrage du programme s'est traduit par deux dégagelements d'office successifs, en 2001 et 2002.

Une fois le programme contractualisé, les difficultés se sont poursuivies en raison d'un manque de moyens humains pour traiter l'animation et la gestion du programme. Après différentes mises en garde des autorités de gestion, au cours du premier semestre 2005, le travail du service instructeur du GAL Nord Meusien a commencé à être opérationnel en 2005. Par la suite, le GAL a connu deux nouveaux dégagelements d'office (sur les années 2003 et 2004 du profil de Berlin) qui sont la conséquence du retard accumulé précédemment.

La cellule d'animation, une animatrice et une gestionnaire, désormais constituée permet de rendre plus efficiente la programmation et de remplir pleinement les objectifs du programme. La cellule a donc géré une enveloppe totale de 1 486 322 € après application des différents dégagelements d'office.

Une programmation importante

Malgré les difficultés rencontrées par l'ensemble des acteurs du territoire, en ce qui concerne l'appropriation du thème, du fonctionnement du GAL ou encore des règles de gestion, les dossiers proposés ont été nombreux et intéressants.

Au total, près de 200 dossiers ont été instruits, environ 150 ont été programmés par le Comité. A l'heure actuelle, le GAL a programmé (au 1^{er} décembre 2007) près de 91% de l'enveloppe totale. Il lui reste à inscrire environ 56 000 € dans sa programmation pour consommer la totalité des fonds qui lui ont été alloués. Un dernier Comité est prévu à cet effet en février 2008.

Les porteurs de projets ayant bénéficié des fonds FEOGA O sont autant des acteurs publics (communes, communautés de communes, ...) que des acteurs privés (associations, chambres consulaires, offices de tourisme, ...). A ce titre, le GAL ne dispose pas encore de statistiques précises mais ces informations seront portées à la connaissance de chacun lors de l'évaluation finale.

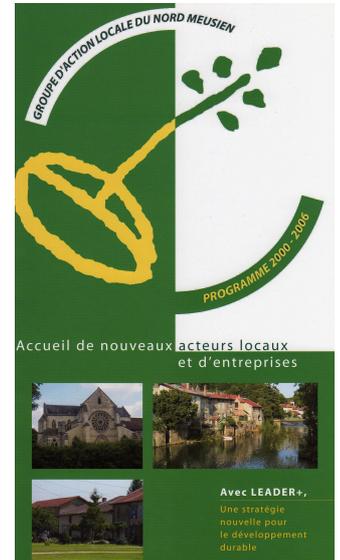
La promotion du programme sur le territoire se fait principalement de deux manières. D'une part, les Communautés de Communes, principaux relais du GAL sur le terrain, portent à connaissance le programme auprès des habitants. Ils peuvent à ce titre diffuser une plaquette d'information réalisée par le GAL. D'autre part, chaque opération agréée se doit de réaliser la promotion du programme par un affichage spécifique (autocollant, calicot publicitaire, logo, ...).

Concernant la coopération avec d'autres territoires, le GAL du Nord Meusien a été contacté plusieurs fois pour éventuellement s'associer à différents projets. Deux réflexions ont été avancées :

- la première autour d'un projet culturel transfrontalier avec le GAL du Beau Canton de Gaume (Belgique)

- la seconde autour d'un projet de valorisation touristique du fleuve Meuse sur sa partie française à l'initiative du Réseau Interrégional d'Animation (R.I.A.) Grand Est.

Malheureusement, aucune des actions n'a pu aboutir mais les projets restent en suspens et peuvent éventuellement être repris sur la prochaine génération du programme.



Un fonctionnement pilote

Le fonctionnement du GAL, régi par le guide de gestion du programme Leader+, prévoit un travail en commun de l'ensemble des acteurs au niveau décisionnel. Le Comité de Suivi et de Programmation, composé à parité entre représentants du secteur public et du secteur privé, a trouvé un mode de fonctionnement satisfaisant pour la majorité des acteurs du territoire. La démocratie participative trouve ici tout son sens et toute son efficacité.

Il apparaît indispensable que le fonctionnement actuel du GAL (parité public – privé, efficacité des circuits financiers, efficacité de la gestion directe, ...) soit au minimum pérennisé, et influence éventuellement les réflexions sur la démarche de Pays.

L'action mise en place par l'Unité Nationale d'Animation (U.N.A.), relayée en région par le R.I.A. Grand Est, est d'un grand renfort pour les animateurs locaux. Le réseau permet aux GAL d'échanger régulièrement sur les attentes et les besoins communs. C'est un outil important dans le sens où il permet également de prendre du recul sur le travail effectué localement.

3. ENJEUX ET STRATEGIE GLOBALE DU PAYS



Le Pays n'est pas une fin en soi ni une structure administrative de plus. Il est un moyen de répondre à ces défis et de rassembler les énergies autour d'un projet commun dont l'ambition générale peut être formulée de la façon suivante :

Mobiliser toutes les forces et les potentialités autour d'un projet cohérent dans le but d'un développement durable et global de l'économie locale et de l'emploi.

En effet, l'ampleur des besoins que révèle la situation difficile du Nord Meusien impose à l'évidence à tous les acteurs locaux de mettre en commun toutes leurs potentialités pour bénéficier au maximum de toutes les possibilités d'aides extérieures.

Ces objectifs doivent impérativement être déclinés dans tous les domaines d'activité : industriel, artisanal, agricole, et tous leurs secteurs et potentialités de développement, productifs, commerciaux, touristiques, patrimoniaux, culturels, loisirs, etc.

Seule la réalisation de ces objectifs permettra aux jeunes de trouver une activité professionnelle stable et extra-professionnelle de qualité au Pays, et, au-delà, d'accueillir de nouvelles populations venant de l'extérieur. Il faut à nouveau **donner envie du Pays de Verdun** et de la Meuse en augmentant l'attractivité du territoire et en fidélisant d'abord ses habitants pour en accueillir d'autres ensuite.

Le maintien de la population active existante et son accroissement ultérieur passe au premier chef par le maintien des emplois existants et leur extension ainsi que par l'amélioration générale de l'offre de services sur l'ensemble du territoire.

Le maintien des activités existantes, la création et l'implantation d'entreprises nouvelles imposent d'agir sur tous les leviers d'actions, concernant autant l'environnement général des entreprises que les soutiens directs et/ou indirects qui peuvent leur être apportés. Toutes les initiatives visant à créer de la valeur ajoutée sur le territoire doivent être encouragées.

Le développement de la filière touristique doit s'appuyer sur l'ensemble des forces constituant notre territoire. La localisation géographique, le patrimoine, la vie associative et la volonté de chacun doivent permettre au tourisme d'être un des moteurs du développement économique global du Pays.

Enfin, il faut **développer l'identité du territoire** et la fierté d'appartenance de ses habitants.

Tout doit être fait pour mettre en place les conditions d'un élan vital pour qu'existe un futur pour le Nord Meusien.

La Charte du Pays de Verdun, approuvée au Comité Politique du 11 juin 2004, illustre parfaitement les besoins du territoire.

Les différentes mesures de développement exprimées dans la Charte restent d'actualité. De plus, les différents projets régulièrement proposés sur le territoire sont en parfaite adéquation avec ces objectifs.

Les trois principales orientations définies dans notre Charte sont les suivantes :

Axe A - *Soutenir et développer notre activité économique sous toutes ses formes*

Axe B - *Améliorer notre cadre de vie et nos habitats*

Axe C - *Assurer une couverture territoriale de qualité de nos services publics*

4. ARTICULATION AVEC LES AUTRES POLITIQUES



Afin de mener à bien son projet de développement durable, le Pays de Verdun a décidé de solliciter l'ensemble des politiques pouvant lui permettre de réaliser ses objectifs.

L'évolution au niveau européen du FEDER nie la spécificité des territoires ruraux et leur faiblesse structurelle par la suppression des politiques fondées sur des zonages prenant en compte des déséquilibres avérés en terme de potentialités de développement. Elle entraîne un désengagement des aides à l'aménagement et aux équipements structurants sans aucune prise en compte du degré atteint dans ces domaines par les territoires concernés dont la mise à niveau est pourtant indispensable.

Les politiques gouvernementales, en reprenant à leur compte ces principes et en les intégrant dans leurs propres documents stratégiques, contractualisés ou non, ne font qu'aggraver l'absence de prise en compte européenne de la réalité et des besoins des territoires ruraux.

On comprend ainsi que de nombreux champs d'actions ne sont désormais plus recevables dans le cadre des politiques européennes, et nationales qui en découlent. Nous pensons notamment à la partie de notre Charte sur le tourisme qui représente une part importante de notre stratégie globale de développement.

Les différents programmes européens devront être finement étudiés pour pouvoir présenter le maximum de projets structurants nécessaire au développement du territoire. Le FEADER apparaît comme le programme le plus intéressant pour notre territoire. Notre présente candidature au programme Leader montre d'ailleurs notre volonté de bénéficier des fonds européens pour divers projets.



Dans la même idée, le programme INTERREG peut soutenir des initiatives intéressantes notamment dans le cadre du développement transfrontalier qui concerne directement notre Pays. A ce titre, le tourisme peut être concerné. Ce programme, innovant pour notre territoire, mérite d'être prochainement appréhendé.



Au niveau national, le volet territorial du Contrat de Projets Etat – Région devrait être prochainement contractualisé. Par les 6 thématiques proposées par l'Etat pour bénéficier du FNADT, ce programme doit permettre de répondre à l'axe C de notre charte qui a été retravaillé à cette occasion (« Assurer une couverture territoriale de qualité des services aux publics »). Ainsi, plusieurs projets importants pour l'équilibre de notre territoire pourront voir le jour.



A un niveau plus local, de nombreuses Communautés de Communes répondent à l'appel à projets régional avec une consultation du Pays concernant l'articulation des projets avec le cadre de la Charte. Cette possibilité offerte par la Région vient compléter celles proposées par le FNADT avec d'autres champs d'actions plus variés et incontournables pour notre territoire (l'Axe B de notre charte notamment).



Le Conseil Général de la Meuse soutient par différents programmes les collectivités territoriales. Le Pays souhaite travailler au maximum avec le Département pour trouver une pleine cohérence entre les actions locales. Pour cela, le Conseil Général souhaite une « labellisation Pays » des différents projets des Communautés de Communes. Ces projets structurants pourront alors être pris en charge par le Fonds Grands Travaux du Conseil Général. Par ailleurs, la politique territoriale du Conseil Général de la Meuse est transversale et complémentaire des différents schémas sectoriels comme par exemple le schéma départemental du tourisme.



Cette nouvelle génération du programme Leader laisse libre choix au territoire sur le thème retenu. Le Pays de Verdun s'oriente alors tout naturellement vers le développement de la filière touristique qui correspond à un des piliers de la Charte (axe A). Cela reflète tout simplement ce besoin sur l'ensemble du Nord Meusien.

Le programme étant présent sur le territoire depuis déjà 2 générations, les différents acteurs connaissent son fonctionnement et son efficacité n'est plus à prouver. Leader doit permettre, par sa philosophie et son fonctionnement, de coordonner l'ensemble des forces du territoire pour développer un dynamisme général de la filière touristique encore peu présent actuellement.

Par ailleurs, la nécessité de mettre des fonds publics nationaux face à la dotation Leader va permettre à l'ensemble des financeurs de soutenir nos projets touristiques au delà des orientations stratégiques décrites précédemment. Dans ce sens, une cohérence maximale de la stratégie de développement du GAL avec les schémas régional et départemental du tourisme est indispensable.

5. STRATEGIE DU GAL



5.1. Priorité ciblée

Depuis la mise en place du Pays sur le Nord Meusien, il est à noter une évolution intéressante de la filière touristique sur le territoire. Cette émulation est à conforter pour encourager les efforts entrepris. De fortes potentialités locales existent, y compris au-delà même du point d'attraction naturel que constitue Verdun. Il devient donc nécessaire d'élargir l'offre pour répondre à toute la diversité de la demande, en la suscitant au besoin, et en valorisant ainsi l'ensemble de nos potentialités touristiques. Des aménagements conséquents sont donc nécessaires pour améliorer l'accueil des touristes et la lisibilité des sites, notamment sur leur pourtour tant immédiat que plus lointain.

Pour lui permettre d'atteindre sa pleine efficacité en matière de retombées économiques et d'emploi, l'activité touristique du Pays devra s'accompagner d'aménagements transversaux présentant une cohérence d'ensemble aux visiteurs des différents sites.

Ainsi, en s'appuyant sur les secteurs et pôles touristiques traditionnels déjà existants, l'objectif est de faire du tourisme un élément moteur de développement économique et créateur d'emploi. Chaque fois que possible, il sera recherché une offre touristique novatrice et originale dans le cadre de la mise en place de produits touristiques nouveaux et complémentaires, augmentant l'attractivité du territoire.

Le Pays de Verdun souhaite profiter du libre choix de l'orientation du programme. La priorité ciblée peut s'énoncer ainsi : « *Valorisation culturelle, historique et patrimoniale au profit d'un développement économique et touristique multisectoriel* ». Les différentes actions soutenues sont reprises de l'Axe A de notre Charte et ses différentes mesures.

Mesure A-2 Développer et diversifier le tourisme en réalisant les aménagements nécessaires

Donner un second souffle au tourisme historique de mémoire

Le pôle d'attractivité touristique majeur se situe à Verdun et son Champ de Bataille avec un flux d'environ 350 000 visiteurs par an. On constate cependant une érosion lente et continue de cet afflux, compte tenu de l'éloignement inéluctable dans le temps des événements de la Première Guerre Mondiale.

Il est, par conséquent, urgent de donner un second souffle à la déclinaison locale de la politique de mémoire dont la dimension nationale et internationale justifie et nécessite un très large partenariat entre l'Etat et les collectivités locales concernées - la Région, le Département et les Communautés de Communes -, ainsi qu'une recherche de soutien financier élargi en direction de l'Europe. Le nouveau programme Leader doit permettre de coordonner toutes ces forces.

Le dispositif opérationnel à mettre en place à cet effet devrait comporter un maillage en réseau centré, par la suite, sur la Citadelle de Verdun et innervant tous les sites historiques concernés. Il convient donc d'accompagner toute action d'aménagement de ces sites qui sera en cohérence avec l'action globale recherchée au niveau du Pays.

- La Citadelle de Verdun

La Ville de Verdun a, dès 1997, clairement manifesté sa volonté d'aménagement et de développement du haut lieu de mémoire historique que constitue la Citadelle de Verdun. Elle a engagé à cet effet plusieurs études thématiques prenant en compte la spécificité de la zone frontalière de Verdun à travers les siècles. Une zone d'aménagement concertée a été créée sur l'ensemble du périmètre de la Citadelle et de la Ville Haute, destinée à devenir la porte d'entrée touristique sur Verdun et son Pays. Il s'agit d'une action prioritaire dont le rayonnement dépassera largement le Pays de Verdun pour s'étendre à toute la Meuse et à toute la Lorraine.



Les conclusions de l'étude comportent notamment un parcours de présentation des événements et des personnages ayant, au fil des siècles, forgé notre histoire locale, régionale et nationale. Dans cette optique, un projet intercommunal d'espace d'animation historico-culturelle déclinant les caractéristiques frontalières du Pays de Verdun sur le thème : "**Lorraine, terre courage, 2000 ans de conflits pour des frontières**" mettant en scène les événements historiques majeurs des 20 siècles écoulés est envisagé.

C'est un projet d'envergure dont la réalisation de la première tranche de travaux sera effectuée sur cette période 2007-2013. Celle-ci comporte, en plus de son acquisition, la sécurisation du site, la réalisation des accès et l'aménagement conservatoire du patrimoine immobilier destiné au développement historico-culturel. Ce projet ne sera pas forcément supporté par le programme Leader mais dans un souci de globalisation et de transversalité des actions touristiques, il s'intègre tout à fait dans la stratégie.

- Les autres sites de mémoire

La référence à la Grande Guerre, sur la période récente de notre histoire, est appelée à prendre une place prépondérante à travers la réalisation, sous la direction du Conseil Général de la Meuse, du « **Centre d'Interprétation de la Bataille de Verdun** ».

Cette structure aura pour vocation de replacer pédagogiquement le conflit de la Première Guerre Mondiale dans le contexte géopolitique et stratégique du début du 20^{ème} siècle, et d'en décliner toutes les étapes nationales, régionales et locales, en renvoyant le

visiteur sur les sites et circuits géographiques concernés, pour une perception « physique » des principaux événements historiques.

L'ensemble des sites, répartis sur tout le Nord Meusien, devront être aménagés et mis en réseau avec cohérence, pour garantir une attractivité optimale. Seront concernés à ce titre, sans que cette énumération se prétende exhaustive, les sites suivants :

– Les sites de la rive droite de la Meuse :

- . la Zone Rouge et les villages détruits
- . le Mémorial de Verdun
- . l'Ossuaire de Douaumont
- . les Forts de Vaux et Douaumont
- . les bases arrières allemandes
- . le Bois des Caures
- . le Camp Marguerre
- . le Camp Elisabeth
- . la Batterie de Duzey, ...

– Les sites de la rive gauche de la Meuse et de l'Argonne :

- . la Voie Sacrée et son Musée à Souilly
- . la Côte 304, le Mort-Homme
- . le cimetière américain à Romagne-sous-Montfaucon
- . le Mémorial de Montfaucon-d'Argonne
- . la Butte de Vauquois et son parcours souterrain
- . le site de la Haute Chevauchée
- . le Kaiser Tunnel, ...

– Les autres sites historiques

La valorisation des hauts lieux de la Grande Guerre sera élargie à l'ensemble des nombreux sites historiques du Nord Meusien, couvrant des périodes plus larges de notre histoire, et témoins des événements majeurs ayant forgé le destin de notre Pays à travers les siècles.

Citons, à titre d'exemple, des plus anciens aux plus récents, et dans la mesure où les recherches historiques le permettront :

- . Les invasions des 5^{ème} et 6^{ème} siècles (Huns d'Attila, Alamans et Wisigoths...)
- . L'entrée de Clovis à Verdun (496)
- . Le traité de Verdun de 843, acte originel de l'entité « France »
- . La prise de possession de Verdun, Ville libre du Saint Empire Romain Germanique, par Henri II en 1552
- . Le rattachement définitif de Verdun à la France en 1648
- . Le Traité des Pyrénées en 1659 qui fixe notamment l'actuelle frontière Nord du territoire
- . Les sites « révolutionnaires » de l'arrestation de Louis XVI à Varennes-en-Argonne (Musée d'Argonne), à la prise de Verdun par les Prussiens en 1792 et à la bataille de Valmy - ces trois sites pouvant constituer, à titre d'exemple, le « circuit historique des 3 V : Verdun, Varennes, Valmy ».

Dans l'histoire plus récente, les sites et événements de la Seconde Guerre Mondiale, devront également être pris en compte : Bataille des Ardennes, de l'Argonne, « Circuit des Américains de 1917 à 1945 », etc.



Village détruit d'Ornes



Fort de Douaumont



Mairie-Musée de Souilly



Cimetière américain de Romagne



Tour Louis XVI à Varennes

Développer le tourisme patrimonial et culturel– Les fortifications meusiennes

Il s'agit de toute action tendant à conforter les édifices inclus dans le circuit lorrain des places fortes (Citadelles de Verdun et de Montmédy) et dans le réseau des églises fortifiées (Saint-Pierrevillers, Dugny-sur-Meuse, etc.)



Citadelle de Montmédy

– Les circuits culturels

Les aménagements qui mettront en valeur les sites culturels recevant du public seront soutenus comme :

- . la Cathédrale Notre-Dame et le Centre Mondial de la Paix à Verdun
- . le Musée d'Argonne à Varennes
- . le Musée de la Princerie à Verdun
- . le Centre Culturel Ipoustéguy à Dun-sur-Meuse
- . le Musée Jules Bastien-Lepage à Montmédy
- . la Basilique d'Avioth
- . l'église de Mont-devant-Sassey
- . l'espace muséographique des églises fortifiées à Saint-Pierrevillers
- . le cimetière et le village de Marville
- . l'abbaye cistercienne de Lachalade
- . le complexe culturel, économique et touristique à Etain, ...



Centre Mondial de la Paix



Abbaye de Lachalade

La Communauté de Communes du Pays de Montmédy, ainsi que les territoires environnants (Gaume et canton de Longuyon), ont engagé une démarche visant à développer le tourisme transfrontalier, en s'appuyant notamment sur le patrimoine. Ce projet a obtenu le label « Pôle d'Excellence Rurale » en 2006 et doit notamment permettre : la mise en valeur du village de caractère de Marville, l'aménagement du Fort de Fermont, la création d'infrastructures hôtelières et commerciales.



Marville, village de caractère

Dans cette même idée, il faut signaler que la ville de Verdun candidate actuellement pour obtenir le label Ville d'Art et d'Histoire, ce qui valorisera d'autant plus l'image générale de la ville. Rappelons que ce label peut aussi s'étendre au Pays, ce qui fera éventuellement l'objet d'une future réflexion.

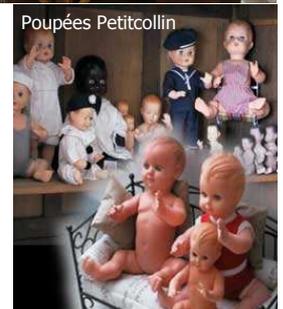
Développer le tourisme de terroir et des traditions locales

Plusieurs thématiques locales méritent d'être encouragées comme :

- . la route de la faïence : Les Islettes, Waly, Lavoye et les différents musées d'expositions comme Rarécourt et son Moulin aux Coquins
- . l'espace muséographique des crèches à Muzeray
- . le Musée Européen de la Bière à Stenay
- . les Poupées Petitcollin à Etain
- . les Dragées Braquier à Verdun
- . la Maison du Miel et des Abeilles du Val Dunois à Aincreville
- . le Village des Vieux Métiers d'Azannes, ...



Musée Européen de la Bière



Poupées Petitcollin

Renforcer les initiatives relatives au tourisme vert, sportif et ludique

Chaque secteur a mené des actions visant au développement du tourisme vert. Le Pays doit pouvoir créer des connexions entre ces différentes initiatives afin d'améliorer l'image et l'attractivité des produits proposés.

Ainsi, les sentiers de randonnée qu'ils soient pédestres, VTT ou équestre, seront confortés et bien identifiés ; un maillage à l'échelle du Pays permettra aux pratiquants de constituer des itinéraires à la carte. Bien évidemment la cohérence départementale, et donc l'inscription des différents sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), seront privilégiées.

Le développement des zones de loisirs (Marville, Dun-sur-Meuse, Pré l'Evêque à Verdun, zones aquatiques de Thierville) sera poursuivi. La création de nouvelles zones de baignade aménagées peut accompagner ce développement.

Le Pays de Verdun dispose déjà de 3 "Stations Vertes" orientées vers l'art de vivre, les loisirs actifs, l'éco-tourisme. Il s'agit de Sommedieue, Marville et le Val Dunois. Ce réseau innovant mérite d'être renforcé.

Le développement du tourisme pêche et nature peut être un enjeu fort. La création de produits « pêche » plus adaptés tels que la vente de cartes à la journée sera encouragée, mais aussi le développement touristique de sites de pêche offrant des services annexes (hébergement sur place) comme à Damvillers et à Sommedieue.

La mise en valeur et l'accessibilité aux sites éco-environnementaux (Amel-sur-l'Etang, Charny-sur-Meuse, pelouses calcaires dans le Val de Meuse et le Nord Meusien) seront encouragées.

Toutes les actions tendant à l'affirmation d'une identité argonnaise spécifique et transdépartementale seront soutenues.

Le cyclo-rail, pratique très prisée des touristes en provenance du Nord de l'Europe, est un projet qui pourra être mis en oeuvre sur les parties inemployées de la voie ferrée Sedan - Lérrouville.

Le Conseil Général met progressivement en place un réseau de Vélo-routes Voies Vertes sur l'ensemble du département. Il s'agira alors pour notre territoire de mettre en oeuvre diverses animations afin de profiter de ce support touristique.

En matière ludique et sportive, toutes les possibilités d'animation pérenne seront recherchées sur tous ces sites : aviron, équitation, tir, nautisme, pêche, cyclisme.

Les bases aéronautiques de Marville et du Rozelier à Verdun, au-delà du développement des activités industrielles et/ou commerciales de ces sites, pourront développer utilement un tourisme aéronautique de réseau.

Capter la clientèle générée par le tourisme fluvial et nautique

Un effort particulier doit être entrepris pour capter cette clientèle qui présente, en outre, un pouvoir d'achat non négligeable. Par ailleurs, le tracé du canal de la Meuse, épousant la Vallée de la Meuse, lui confère un rôle structurant pour l'identité du Pays de Verdun.

L'aménagement des haltes fluviales et leur sécurisation inciteront les plaisanciers à prolonger leur séjour pour des visites touristiques et gastronomiques proches de ces haltes.

A Verdun, l'aménagement logistique de l'ancien Port Saint-Paul complètera les capacités d'accueil de l'amphithéâtre fluvial réalisé au Cœur de Ville.



Base de Loisirs de Marville



Cyclo-rail à Consenvoye



Port de Plaisance de Stenay

D'autres sites mériteront d'être confortés ou prospectés tout le long du canal : Stenay, Val Dunois, région de Charny, Val de Meuse.

Il est à souligner que la Communauté de Communes du Val Dunois a déjà engagé un projet de développement intitulé « La Cité Fluviale », projet innovant qui a obtenu le label « Pôle d'Excellence Rurale » en 2006 offrant au territoire la possibilité de réaliser des investissements dans ce domaine : extension du port de plaisance, création d'une aire de camping-cars, lancement d'un bateau promenade, construction d'un hôtel, ...

La clientèle camping-cariste, également en pleine expansion, devra être prospectée.

Soutenir le tourisme événementiel

Plusieurs manifestations grand public existent déjà : « Des Flammes à la Lumière » et Le Village des Vieux Métiers notamment. On notera aussi l'existence de différents festivals comme « De la guerre à la paix » porté par un collectif de neuf associations, « Musiques et Terrasses » qui propose notamment des concerts gratuits tout l'été qui animent la cité verdunoise, « Arts et Renaissance » à Marville, « Poupées d'or du Folklore » à Etain qui accueille chaque année des groupes folkloriques de danse et de musique de tous pays du Monde, « Kiosques en fête » à Stenay, « Festival Ipoustéguy » à Dun-sur-Meuse ...

Toutes ces initiatives, comme les nouveaux événements, mériteront d'être accompagnées au titre d'aide à la mise en place de spectacles. Par exemple, la ville de Verdun envisage de mettre en place une animation nommée « Verdun à travers les âges » qui proposera, lors des Journées du Patrimoine, un parcours vivant dans la ville suivi de la projection d'un docu-fiction.

Dans le même temps, continueront à être soutenus des événements plus locaux, mais originaux (crèches de Muzeray, Montfaucon, ...) indispensables pour une répartition homogène de l'animation sur le Pays.

Enfin, des actions transnationales, s'appuyant sur des passés historiques communs, pourront également être envisagées.

Mesure A-3 Professionnaliser, structurer et organiser l'activité touristique

Les aménagements et investissements, s'ils sont nécessaires, sont insuffisants pour mener à bien une véritable ambition touristique de Pays. Il convient donc parallèlement de mener une action globale de coordination des initiatives, de rééquilibrage et de développement de l'offre d'hébergement et de professionnalisation des acteurs du tourisme. Cela apportera une valeur ajoutée importante à tous les échelons de la filière touristique qui pourra alors pleinement jouer son rôle de moteur du développement économique local. De plus, cette coordination revêt un caractère pilote car elle pourra être par la suite étendue à d'autres secteurs d'activité à la recherche de l'excellence territoriale.

Professionnaliser les acteurs du tourisme

Afin de permettre une valorisation économique optimale des flux de visiteurs, un effort sensible de professionnalisation des acteurs est à accomplir. Tout doit être entrepris pour que de l'hôtesse d'accueil de l'Office de Tourisme à l'hôtelier ou au propriétaire de gîte rural, une information touristique cohérente soit distillée.



Location de bateaux à Dun-sur-Meuse



Camping-cars à Stenay

Spectacle « Des Flammes à la Lumière »



Festival « Musiques et Terrasses »

Pour cela il faudra confier à des organismes agréés, en les soutenant, l'organisation de sessions de formation et de perfectionnement à l'accueil touristique. Il apparaît également indispensable de se rattacher à l'ensemble des démarches qualité entreprises au niveau départemental comme national. Ce genre d'actions peut par exemple permettre à des propriétaires de gîtes d'apporter des informations concrètes sur le territoire à leurs clients.

Mettre en place des actions communes

C'est un outil incontournable sans lequel toute politique de développement touristique ne demeurera qu'incantatoire. Il existe déjà des réseaux régionaux et départementaux avec lesquels il nous faudra travailler. Aussi, le Pays soutiendra une structuration en réseau de tous les offices ou bureaux du tourisme existants sur le territoire pour mettre en place une stratégie collective autour de la promotion, de l'édition et de la gestion des produits et informations touristiques.

Réaliser la promotion du territoire

Il conviendra d'instaurer et de soutenir une politique de communication et de promotion du Pays de Verdun par tout support existant (Internet, publication papier, radio, télévision, etc.). Celle-ci devra s'élargir à l'ensemble de la Meuse, voire de la Lorraine : il appartient à Verdun de faire la promotion de la Ville Haute Renaissance de Bar-le-Duc, comme il revient à Vaucouleurs, d'orienter le touriste vers la Citadelle de Verdun, la basilique d'Avioth ou le Musée de la Bière de Stenay.

Par ailleurs, les cheminements touristiques seront mis en valeur à travers des aménagements routiers et un jalonnement cohérent et actualisé des sites à visiter.

Développer les capacités d'accueil

Le Pays soutiendra un développement significatif des capacités d'accueil qui est, au même titre que la mise en réseau, une priorité incontournable. Il faudra oeuvrer dans les formes les plus diversifiées comme l'hôtellerie classique et de plein air (campings), les gîtes et chambres d'hôtes (chez l'habitant ou à la ferme), les hébergements associatifs (Benoîte-Vaux, etc.). Pour un soutien aux importants travaux d'équipement, une sollicitation d'autres partenaires sera recherchée. Le programme Leader pourra lui intervenir dans des missions d'animation et de promotion de ces structures.



L'appui sur les différents labels nationaux de garantie qualitative sera souhaité et encouragé.

5.2. Coopération

Le volet coopération du nouveau programme Leader doit permettre au territoire d'élargir ses compétences au-delà de ses propres limites administratives. Le territoire transfrontalier que représente le Nord Meusien ne profite pas encore pleinement des diverses possibilités offertes par un travail commun avec ses voisins. L'ouverture proposée ici doit encourager ce type d'initiatives qui pourront par la suite être déclinées dans le programme INTERREG afin qu'elles prennent de l'envergure et soient pérennisées.

L'objectif recherché dans ces actions sera de transmettre ses forces mais aussi de combler ses lacunes en terme de développement touristique. Confronter notre organisation à celle d'un territoire sensiblement équivalent au nôtre en vue d'améliorer notre efficacité au niveau de l'attractivité peut s'apparenter à la base de la réflexion de la coopération.

Deux axes de travail se rapportant à notre priorité ciblée peuvent être envisagés.

Valoriser les potentialités touristiques du fleuve Meuse

D'une part, une réflexion autour du fleuve Meuse et de ses potentialités touristiques, en liaison avec nos voisins français, belges et néerlandais concernés, peut être une piste de travail. En effet, le fleuve Meuse est encore très peu valorisé d'un point de vue touristique sur le territoire français alors que nos voisins lui confèrent un véritable enthousiasme. Par des actions communes avec d'autres secteurs de la vallée de la Meuse, nous pourrions profiter de cet atout et améliorer l'image de nos territoires.



Les méandres de la Meuse (site classé Natura 2000)

Cette idée avait déjà été avancée lors du précédent programme mais n'a jamais pu aboutir. Il s'agit de donner un second souffle à ce projet puisqu'il correspond parfaitement à notre stratégie de développement.

Animer les patrimoines

D'autre part, les diverses pistes de développement touristique autour des sites historiques peuvent facilement s'inscrire dans une réflexion géographique dépassant les limites du Pays de Verdun, pour les replacer dans leur véritable contexte géographique, ignorant les limites administratives artificielles.

Dans cette optique, de nombreuses idées constructives peuvent être envisagées comme des expositions itinérantes, une mise en réseau de différents sites, ...

Cette observation vaut bien évidemment pour tous les patrimoines à valoriser sur le Pays de Verdun. A ce titre, la Communauté de Communes du Pays de Montmédy a déjà plusieurs contacts pour mettre en place des projets concrets de coopération avec la Meurthe-et-Moselle, la Gaume et le Grand-Duché de Luxembourg.

Les territoires de coopération ainsi que les projets précis seront affinés par la suite.

Un projet concret

Les 16, 17 et 18 Janvier 2008 ont eu lieu les « 3^{èmes} rencontres européennes autour de LEADER+ » à Vittel. Lors de cet événement national, la chargée de mission de l'actuel G.A.L. a rencontré la représentante du G.A.L. Polonais MROGA, dont la volonté affichée est de pouvoir coopérer lors de la période 2007 - 2013 avec le G.A.L. du Nord Meusien.

Une représentante du Comité de Suivi et de Programmation du G.A.L. (au titre du collège privé), était également présente lors de la rencontre et des échanges qui ont eu lieu. Elle a participé activement aux échanges d'informations et a pu mesurer la sérieuse volonté de la représentante du G.A.L. Polonais d'entrer en coopération avec le territoire du Nord Meusien.

Le tourisme, pour le Pays de Verdun, est un atout économique important. Après une période de stagnation, il a besoin de s'organiser localement et de retrouver une dynamique capable :

- de renforcer l'image et l'identité d'un territoire riche historiquement,
- de prolonger et renforcer sa stratégie de développement territorial,
- de développer l'ouverture et la conscience européenne des territoires,
- de valoriser les savoir-faire et les potentialités locales,
- de préparer les territoires aux enjeux de la programmation 2007 – 2013

Le G.A.L. MROGA a été créé en 2006. Il se situe dans la voïvodie (région) de Łódzkie et englobe 5 communes, Brzeziny, Dmosin, Jeżów, Rogów, et Koluszki, où vivent 41 162 habitants. Toutes ces communes ont un lien ; la MROGA qui est une rivière du centre de la Pologne.

Le tourisme, et notamment le tourisme actif, commence à se développer. Les autorités régionales et locales ont la volonté d'organiser le territoire en impliquant les acteurs locaux. Le tourisme est inscrit dans la stratégie de développement économique du territoire (2006 - 2008). Pour compléter le projet touristique du territoire déjà riche :

- d'un patrimoine bâti d'exception (églises, maisons en pierre, cimetière...),
 - d'importantes ressources naturelles (des cours d'eau, des forêts, des monuments naturels...),
 - d'associations, de groupes folkloriques et d'une tradition culinaire ancienne,
- les autorités locales ont la volonté de développer le tourisme de mémoire, longtemps délaissé. En effet, durant la Première Guerre Mondiale les rives de la MROGA furent témoins de nombreux combats entre Allemands et Russes : près de 700 000 hommes y sont morts.



Pont sur la Mroga

L'initiative de développer des liens entre les deux territoires revient aux Polonais ; ils souhaitent disposer de l'expérience française pour faire connaître ce fait de l'histoire.

Le déroulement des actions prévues :

- organiser les acteurs du territoire,
- préciser et harmoniser les attentes de chacun,
- identifier les partenaires locaux et les intégrer au projet,
- identifier et rencontrer les futurs partenaires financiers du projet afin d'établir le budget prévisionnel de coopération,
- définir les objectifs généraux, le contenu des actions...
- définir les indicateurs de suivi et d'évaluation,
- mettre en place l'architecture transnationale de mise en œuvre, de coordination et de suivi du projet.

Les pistes d'action :

- Réhabilitation, préservation et valorisation des sites de mémoires.
- Création d'itinéraires de découverte, de randonnées (rivières, équestre, cyclo, pédestre), signalétique, promotion, animation (culturelle, arts et traditions populaires).
- Conception d'outils communs et conduite d'actions conjointes pour promouvoir les activités touristiques, rechercher et fidéliser les clientèles.
- Formation des acteurs du tourisme rural, insertion sociale et professionnelle.

La mise en œuvre ultérieure de l'opération, le projet de coopération vise :

- au développement raisonné du tourisme pour améliorer l'économie locale, en impliquant les acteurs locaux et les partenaires institutionnels,
- à ouvrir les territoires partenaires à d'autres régions européennes, d'autres réalités, d'autres cultures.

Le calendrier prévisionnel de la coopération proprement dite n'est pas établi à l'heure actuelle. Il appartiendra aux deux partenaires de le définir au cours des travaux.



CHAPITRE 2 :



PROCESSUS D'IMPLICATION DES ACTEURS



1. METHODOLOGIE D'ELABORATION DE LA CANDIDATURE

Suite au diagnostic réalisé lors de l'élaboration de la Charte du Pays de Verdun ainsi qu'aux besoins et envies de territoire émanant de chacune des Communautés de Communes, le choix d'une priorité ciblée se rapportant au tourisme s'est imposé de lui-même. La problématique du tourisme de mémoire sur le territoire n'est plus à argumenter. Toutefois, il se pose un souci sur l'équilibre des projets à l'échelle du Pays mais aussi sur la nécessaire diversification de l'offre touristique pour attirer différents publics. D'autre part, il apparaît la nécessité de faire ressortir, dans l'énoncé de la priorité ciblée, la transversalité de la filière touristique comme acteur principal du développement économique du Pays.

La priorité ciblée, ainsi définie « *Valorisation culturelle, historique et patrimoniale au profit d'un développement économique et touristique multisectoriel* », a servi de base fondamentale à l'élaboration de notre candidature.



Le Moulin du Cygne à Stenay



Espace muséographique à l'église de St-Pierrevillers

Une réunion de travail commun entre les élus et le Conseil de Développement du Pays de Verdun a permis dans un premier temps d'éclaircir les différentes évolutions du programme Leader 2007 - 2013 afin que chacun s'approprie le programme. Dans un second temps, les deux parties ont communément mis en place la méthodologie de rédaction.

L'idée retenue, et qui a été mise en œuvre pour élaborer ce dossier, a tout d'abord consisté en une grande réunion d'information de l'ensemble des acteurs du tourisme et des divers techniciens intervenant sur le territoire. Ainsi, les agents de développement de chaque Communauté de Communes, les techniciens du Pays et du GAL, les Offices de Tourisme, le Comité Départemental du Tourisme de la Meuse, les professionnels du tourisme (musées, associations, sites de mémoires, ...) mais aussi une délégation de membres du Conseil de Développement, concernés par la problématique, se sont rencontrés pour confronter leurs idées et proposer des actions de collaboration des différents acteurs de la filière.

Cette réunion était également l'occasion de mettre en place un groupe de travail animé par la cellule d'ingénierie du Pays pour l'élaboration du présent dossier. Après concertation, ce groupe de travail a été composé d'une trentaine de personnes pour faciliter l'avancée du projet.

Composition du groupe de travail

Structure	Participant
Pays de Verdun	Chargé de mission
GAL du Nord Meusien	Chargée de mission
CODECOM du Pays de Spincourt	Agent de développement local
CODECOM du Pays de Stenay	Secrétaire général
CODECOM Meuse – Voie Sacrée	Secrétaire générale
CODECOM de Verdun	Directeur du développement
CODECOM de Charny-sur-Meuse	Agent de développement local
CODECOM du Centre Argonne	Agent de développement local
CODECOM de Montfaucon – Varennes	Agent de développement local
CODECOM de la Région de Damvillers	Agent de développement local
CODECOM du Val Dunois	Agent de développement local
CODECOM du Val de Meuse et de la Vallée de la Dieue	Agent de développement local
CODECOM du Pays d'Étain	Agent de développement local
Ville de Verdun	Chargée de mission « Culture »
Office de Tourisme de Verdun	Directeur
Office de Tourisme de Damvillers	Présidente
Office de Tourisme du Val Dunois	Président
Office de Tourisme du Pays d'Argonne	Chargée de mission
Office de Tourisme de Stenay	Coordinatrice
Syndicat d'Initiative de Marville	Chargée de mission
Syndicat d'Initiative de Charny	Présidente
UDOTSI	Président
Comité Départemental du Tourisme	Directeur
Comité Départemental du Tourisme	Directeur adjoint
Chambre d'Agriculture	Secrétaire adjoint
Chambre d'Agriculture	Chargé de mission « observatoire économique »
Chambre de Commerce et d'Industrie	Représentant élu
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Woëvre Côte de Meuse	Directrice adjointe
Office National des Forêts	Technicien
Relais des Gîtes Ruraux de la Meuse	Président
Association GEVO "Les Vieux Métiers"	Directrice
Association Musiques & Terrasses	Président
Association Connaissance de la Meuse	Président
Conseil Général de la Meuse	Chargée de mission « Mémoire »
Mémorial de Verdun	Chargée de mission
Centre Mondial de la Paix	Chargé de mission

La rédaction du dossier ainsi que l'animation du groupe de travail a été menée par le Pays de Verdun à travers sa cellule d'ingénierie. De son côté, le Conseil de Développement s'est réuni régulièrement pour apporter au groupe de travail une vision plus large émanant de l'ensemble des structures composant le Conseil de Développement du Pays de Verdun.

Tout d'abord, un premier document de travail a été transmis pour servir de base à la réflexion. Le diagnostic, les enjeux et la stratégie, repris en partie de la Charte de territoire datant de juin 2004, ont fait l'objet d'une mise à jour concertée mais également d'un

remaniement afin que celui-ci soit en totale concordance avec la thématique de travail. Dans le même temps, une première ébauche de composition du futur Comité de Suivi et de Programmation et d'intitulés des fiches actions a été proposée et débattue. Au moment de l'élaboration de la Charte de Pays, un gros travail de concertation a également été mené sur l'ensemble du territoire. Les éléments repris dans le présent dossier relèvent donc d'une importante démocratie participative.

Ensuite, des commissions de spécialistes ont été constituées pour rédiger les fiches actions, présentées ci-après, qui serviront de cadre au développement de notre stratégie territoriale.

Chaque étape de rédaction a fait l'objet d'une concertation globale en vue d'apporter les éléments répondant aux besoins de chacun et permettant d'apporter de la valeur ajoutée à notre projet de territoire. Dans cette optique, et dès la mise en place du groupe de travail, un calendrier des différentes réunions de synthèse a été établi.

Par ailleurs, le Pays a travaillé en étroite collaboration avec le GAL du Nord Meusien afin de profiter de l'expérience acquise avec le programme Leader+. Le fonctionnement de ce programme semblant correspondre aux attentes de la majorité des acteurs, le même principe de fonctionnement sera reconduit pour la mise en œuvre du programme Leader pour la période 2007 - 2013 sur le territoire du Nord Meusien.

Enfin, les élus se sont réunis pour valider l'ensemble du document et officialiser la candidature du Pays de Verdun au programme Leader pour la période 2007 – 2013.

2. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET



La mise en œuvre du programme Leader+ sur le territoire a donné entière satisfaction à l'ensemble des acteurs. C'est pourquoi nous envisageons de poursuivre dans la même configuration sur la période 2007 – 2013, avec un Comité Technique et un Comité de Suivi et de Programmation.

Ces deux organes réglementaires viendront compléter et enrichir l'instruction des dossiers par la cellule d'animation du GAL. De plus, ils seront complémentaires à l'organisation territoriale instaurée à l'échelle du Pays de Verdun.

Le Comité Technique assurera en amont l'instruction des dossiers qui seront soumis à la programmation (cohérence vis-à-vis du plan de développement, existence des contreparties, éligibilité des dépenses, ...). Il sera composé :

- des représentants du Comité de Suivi et de Programmation (à déterminer) ;
- les porteurs de projet ;
- les représentants des services techniques de l'Etat ;
- les partenaires financiers ;
- l'autorité de gestion ;
- les techniciens des différents EPCI du Groupe d'Action Locale ;
- toutes personnes susceptibles d'apporter un avis technique sur le dossier présenté ;
- le cas échéant, l'organisme gestionnaire ;

Ce Comité Technique constituera une instance administrative et technique de préparation et de coordination. Il se réunira 3 semaines avant chaque Comité de Suivi et de Programmation.

Le Comité de Suivi et de Programmation, développé ci-après, reprendra lui aussi le même schéma de fonctionnement qu'actuellement. Il se réunira en moyenne une fois par trimestre et aura pour rôle de :

- avoir l'initiative des propositions de programmation des projets Leader ;
- établir les propositions de modifications de la maquette financière du plan de développement sollicitées par le GAL ;
- se voir présenter les avis techniques recueillis sur les projets à financer au titre de Leader ;
- examiner et approuver les critères de sélection des opérations financées au titre de chacune des actions, eu égard notamment aux priorités retenues et aux objectifs fixés ;
- évaluer périodiquement les progrès réalisés pour atteindre les objectifs spécifiques de l'intervention ;
- examiner les résultats de la mise en œuvre, notamment la réalisation des objectifs fixés pour les différentes mesures, ainsi que l'évaluation à mi-parcours ;
- examiner et approuver les états d'engagement et de paiement qui sont transmis régulièrement à l'autorité de gestion et de paiement ;
- veiller au respect des politiques communautaires.

Pour une parfaite cohérence territoriale, le GAL invitera systématiquement à assister à son Comité de Programmation :

- la Préfecture de Région ;
- le Conseil Régional de Lorraine ;
- la Préfecture du département de la Meuse ;
- le Conseil Général de la Meuse ;
- le délégué régional du CNASEA représentant l'autorité de gestion et de paiement ;
- l'organisme gestionnaire (le cas échéant) ;
- les porteurs de projet concernés ;

Enfin, dans le cadre de l'animation du Pays de Verdun, les différents acteurs seront également amenés à travailler en collaboration sur la mise en œuvre de projets relatifs à la Charte de Pays. Cela permettra de renforcer la cohésion entre tous. L'application au Pays du fonctionnement du GAL sera, dans la mesure du possible, recherchée.

Ainsi les techniciens des Communautés de Communes et autres spécialistes du secteur privé seront amenés à se rencontrer régulièrement à l'image du Comité Technique mais ces réunions concerneront plus précisément le montage des projets communs.

D'autre part, le Conseil de Développement du Pays de Verdun poursuivra sa mission d'avis consultatif auprès des élus. Cette structure indépendante sera amenée à réfléchir de son côté à certaines problématiques précises. Il participera également aux regroupements des techniciens selon les thématiques abordées.

Enfin, le Comité Politique de Pays, organe décisionnel de la structure composé des Présidents des Communautés de Communes formant le Pays de Verdun, permettra une globalisation de l'ensemble des dossiers du territoire (Leader et autres programmes nationaux ou européens).

3. COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI ET DE PROGRAMMATION



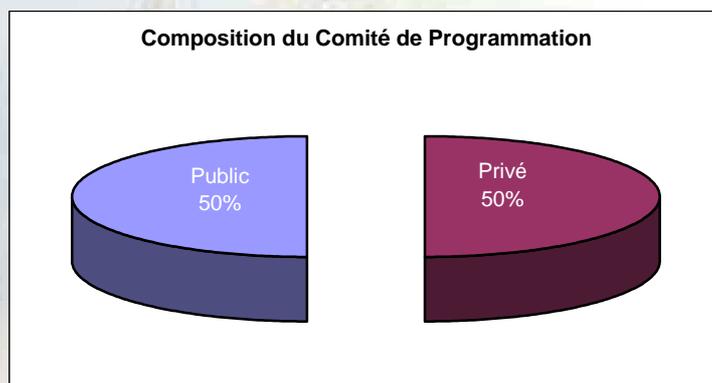
Le Comité de Suivi et de Programmation sera, comme sur la génération précédente du programme, constitué selon le principe de la parité : 11 membres publics et 11 membres privés.

Les membres du secteur public correspondront à un représentant élu de chaque Communauté de Communes du Pays de Verdun.

Les membres du secteur privé sont laissés au libre choix du Conseil de Développement du Pays de Verdun qui nomme 11 représentants de la société civile dont les compétences cadrent avec la priorité ciblée précédemment exprimée.

Public		
11		
Territoire	Titulaire	Suppléant
CC du Centre Argonne	Président	Représentant
CC de Charny-sur-Meuse	Président	Représentant
CC de Montfaucon - Varennes	Président	Représentant
CC du Pays d'Etain	Président	Représentant
CC du Pays de Montmédy	Président	Représentant
CC du Pays de Spincourt	Président	Représentant
CC du Pays de Stenay	Président	Représentant
CC de la Région de Damvillers	Président	Représentant
CC Meuse - Voie Sacrée	Président	Représentant
CC du Val Dunois	Président	Représentant
CC de Verdun	Président	Représentant

Privé		
11		
Structure	Titulaire	Suppléant
UDOTSI Meuse	Président	OT du Val Dunois Président
CDT Meuse	Président	Élu résidant sur le territoire
MFR de Stenay	Président	MFR de Damvillers Président
Relais des Gîtes Ruraux	Président	UNPI 54 - 55 - 88 Élu résidant sur le territoire
Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement	Président	Vice-Président
Groupement d'Emulation de la Vallée de l'Othain	Président	Vice-Président
Connaissance de la Meuse	Président	Vice-Président
Fédération de Pêche	Président	Vice-Président
FDSEA	Président	Vice-Président
Association 14/18 Meuse	Président	Vice-Président
Interconsulaire	Président d'une des 3 chambres	Président d'une des 3 chambres





CHAPITRE 3 :



PLAN DE DEVELOPPEMENT



1. FICHES ACTIONS



	Intitulé	Objectif et rapport à la stratégie de développement	Référence au PDRH	Part de l'enveloppe FEADER
1	Développer le tourisme d'histoire et de mémoire	Le tourisme de mémoire tient une place importante sur le territoire, cela renforcé par la notoriété de Verdun et de son champ de bataille. Il s'agit de conforter cette filière en modifiant quelque peu l'approche, on parlera alors de tourisme d'histoire. L'objectif est de renforcer l'attrait des sites 14-18 par un travail en synergie des différents acteurs mais aussi d'élargir l'offre vers d'autres sites historiques et vers une nouvelle clientèle. Par ailleurs, une cohérence maximale des projets avec les politiques départementale et régionale sera privilégiée.	Mesure 313	20,00 %
2	Valoriser les patrimoines locaux	Cette fiche n'a pas vocation à rénover le petit patrimoine bâti. L'objectif est de structurer des produits émergents dès lors qu'ils s'inscrivent dans une thématique touristique choisie par le territoire. Les actions contribueront fortement à la valorisation et à la structuration des patrimoines (religieux, architectural, culturel, artistique, gastronomique, industriel, ...) de caractère, représentatifs de l'identité du territoire et à vocation touristique.	Mesure 323-E	7,81 %
3	Développer les loisirs nature pour un tourisme durable	Dans un souci de prolonger le séjour des touristes sur le territoire, il s'agit ici de diversifier l'offre touristique autour d'autres activités telles que le tourisme vert, fluvial ou les loisirs actifs par exemple. Il faut offrir au public de la diversité par des activités nouvelles ou pilotes mais également rechercher une certaine complémentarité par une meilleure coordination des actions et des services.	Mesure 313	14,06 %
4	Soutenir le tourisme événementiel	La programmation d'événements à vocation touristique est nécessaire pour afficher la diversité des atouts du territoire auprès des journalistes et des visiteurs. Les événements ayant un impact sur l'attractivité du territoire ou le développement de l'économie touristique locale doivent être soutenus. Un maillage du territoire et l'apport de nouveauté, dans une réelle finalité touristique, seront recherchés.	Mesure 313	17,19 %
5	Développer l'offre touristique	L'objectif est de développer l'offre touristique en renforçant l'attractivité du territoire. Il s'agit de donner une dimension touristique à des projets existants ou émergents. Cela consiste à la création de produits touristiques mais aussi à la diversification de ces produits.	Mesure 313	4,38 %
6	Réaliser la promotion et la communication de l'offre touristique du territoire	L'objectif est de promouvoir une véritable destination touristique « Pays de Verdun » à travers ses territoires par le biais d'une stratégie collective de l'ensemble des OTSI du territoire. Il faut soutenir l'amélioration de l'attractivité touristique en stimulant la demande. Cette phase de notre stratégie se décompose en deux parties : la communication interne qui correspond à la sensibilisation des différents acteurs et des habitants du territoire et la promotion externe qui correspond à la communication auprès des clientèles cibles hors département.	Mesure 313	13,75 %
7	Coopération	La coopération a pour objectif de mettre en œuvre des actions communes avec d'autres territoires ayant un point commun avec le nôtre en vue de développer l'identité du Pays de Verdun. Pour rester en lien avec notre priorité ciblée, chaque action présentée devra avoir une finalité touristique.	Mesure 421	2,81 %
8	Gérer, animer et évaluer le GAL	L'objectif est de permettre une gestion et une animation optimales du programme sur le territoire. Cela permettra la pérennisation des actions et de la démarche, en rendant la programmation efficiente. Il s'agit aussi de conforter notre GAL au sein du réseau de développement en interne comme en externe.	Mesure 431	20,00 %

Fiche action n°1

INTITULE : Développer le tourisme d'histoire et de mémoire
Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Le tourisme de mémoire tient une place importante sur le territoire, cela renforcé par la notoriété de Verdun et de son champ de bataille. Il s'agit de conforter cette filière en modifiant quelque peu l'approche, on parlera alors de tourisme d'histoire. L'objectif est de renforcer l'attrait des sites 14-18 par un travail en synergie des différents acteurs mais aussi d'élargir l'offre vers d'autres sites historiques et vers une nouvelle clientèle. Par ailleurs, une cohérence maximale des projets avec les politiques départementale et régionale sera privilégiée.

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

Valoriser la qualification de l'offre dans les sites de mémoire en donnant aux sites majeurs un rôle d'exemple, d'incitation (par exemple : professionnalisation notamment en terme d'accueil, montrer l'appartenance à un réseau)
Dynamiser la mise en réseau de cette filière notamment des sites moins réputés (par exemple : moyens humains et une communication accrue)

Financement d'actions qui favorisent la lisibilité des sites historiques (diffusion, signalétique, panneaux d'information sur les sites, animation, outils de communication, promotion, traduction, ...)

Financement de la mise en réseau matérielle des acteurs et de leur coordination (charte, logiciels, site Internet commun, signature commune, pass de visite, supports de visite, panneaux, ...)

Financement d'outils permettant de mieux accueillir et de mieux connaître la clientèle (formation, professionnalisation, enquêtes, analyses, logiciels, portiques permettant de compter le passage des touristes ...)

Financement d'actions mettant en valeur d'autres thématiques historiques (aide au maintien de la qualité des sites existants et mise à niveau des sites plus méconnus, moyens humains pour l'accueil sur les sites, aménagements légers, outils de communication et de promotion, ...)

Bénéficiaires :

	Evaluation du nombre	15
	Types (préciser statuts)	Associations, collectivités, investisseurs consulaires, privés
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre du dispositif		GAL du Nord Meusien

Indications sur le montage financier :

Estimations retenues (coût unitaire x nb d'opérations)	55 000 € x 15
Taux d'intervention	55 % de la DPT
Régimes d'aides concernant ce dispositif	Etat, Région, Département, Communautés de communes, secteur privé

Critères de suivi du dispositif :

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Outils et opération de liaisons entre acteurs	5
	Enquêtes	3
	Opérations d'aménagement	6
	Communication – Promotion	6
de résultats	Nombre de sites mis en valeur	15
	Nombre d'acteurs locaux contactés	50
	Nombre d'outils de communications réalisés	20

Éléments concernant le caractère durable et transférable du dispositif :

Ces actions doivent permettre de donner un nouveau souffle à cette forme de tourisme. Il faut permettre aux visiteurs de découvrir d'autres sites moins mis en avant. Cela doit aussi permettre aux visiteurs d'allonger ou multiplier leurs séjours sur le territoire. Dans cette optique, il est important de soigner l'accueil des touristes notamment lors de leur première visite. Le côté pédagogique des sites doit être renforcé pour attirer de nouvelles clientèles. Par ailleurs, les efforts de mise en réseau des acteurs pourront être transposés à d'autres filières.

Plan de financement :

Coût total	Dépenses publiques (DPT)		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
825 000 €	320 000 €	262 000 €	243 000 €

Fiche action n°2

INTITULE : S'appuyer sur les patrimoines pour créer de l'offre touristique
Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Cette fiche n'a pas vocation à rénover le petit patrimoine bâti. L'objectif est de structurer des produits émergents dès lors qu'ils s'inscrivent dans une thématique touristique choisie par le territoire. Les actions contribueront fortement à la valorisation et à la structuration des patrimoines (religieux, architectural, culturel, artistique, gastronomique, industriel, ...) de caractère, représentatifs de l'identité du territoire et à vocation touristique.

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

Financement d'actions d'aménagement intérieur des lieux d'exposition et d'animation (études, investissements légers, travaux d'amélioration, ...)
 Financements d'actions favorisant l'accessibilité des sites (études, signalétique, information, aménagements légers, ...)
 Financement d'actions de communication et de promotion des sites (sensibilisation, édition de documents, ...)

Bénéficiaires :

	Evaluation du nombre	20
	Types (préciser statuts)	Associations, collectivités, privés
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre du dispositif		GAL du Nord Meusien

Indications sur le montage financier :

Estimations retenues (coût unitaire x nb d'opérations)	15 000 € x 25
Taux d'intervention	55 % de la DPT
Régimes d'aides concernant ce dispositif	Etat, Région, Département, Communautés de communes, secteur privé.

Critères de suivi du dispositif :

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Etudes	3
	Opérations d'aménagement	10
	Communication - Promotion	7
de résultats	Nombre des partenariats mis en place	10
	Nombre de sites aménagés	10
	Nombre de personnes sensibilisées	2 000

Éléments concernant le caractère durable et transférable du dispositif :

Ce type d'actions permettra de transmettre le patrimoine aux générations futures et renforcera l'identité locale, l'image extérieure du territoire. Les différentes actions menées (animations et sensibilisations notamment) ou documents édités seront renouvelés autant de fois que nécessaire dans le but de les pérenniser.

Plan de financement :

Coût total	Dépenses publiques (DPT)		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
375 000 €	125 000 €	102 000 €	148 000 €

Fiche action n°3

INTITULE : Développer les loisirs nature pour un tourisme durable
Objectif et rapport à la stratégie de développement :

Dans un souci de prolonger le séjour des touristes sur le territoire, il s'agit ici de diversifier l'offre touristique autour d'autres activités telles que le tourisme vert, fluvial ou les loisirs actifs par exemple. Il faut offrir au public de la diversité par des activités nouvelles ou pilotes mais également rechercher une certaine complémentarité par une meilleure coordination des actions et des services.

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

Financement d'actions permettant d'améliorer l'accueil des touristes (moyens humains, moyens pédagogiques, signalétique, panneaux d'information, soutien aux services de proximité à vocation touristique, aménagements et investissements légers ...)

Financement du surcoût permettant d'adapter des services selon des labels existants et reconnus (gîtes de pêche, sentiers VTT labellisés FFC, ...)

Financement d'actions d'aménagement de sites naturels pour accueillir du public dans le respect de l'environnement (ballastière, sentier de randonnée, lecture de paysage, découverte de la faune et de la flore locale, ...)

Financement d'actions visant à diversifier l'offre touristique avec des idées nouvelles (études, coordination de différentes activités, accessibilité tout public, prise en compte de l'environnement, ...)

Financement d'actions d'animation, de communication et de promotion autour de différentes activités (cartes, carnets de voyage, plaquettes, sites Internet, ...)

Bénéficiaires :

	Evaluation du nombre	30
	Types (préciser statuts)	Associations, collectivités locales, EPIC, privés
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre du dispositif		GAL du Nord Meusien

Indications sur le montage financier :

Estimations retenues (coût unitaire x nb d'opérations)		20 000 € x 30
Taux d'intervention	55 % de la DPT	
Régimes d'aides concernant ce dispositif		Région, Département, Communautés de communes, secteur privé

Critères de suivi du dispositif :

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Création d'équipements touristiques	10
	Points de services de proximité à vocation touristique	5
	Etudes	5
	Projets pilotes	5
	Opérations collectives	10
de résultats	Nombre d'emplois créés ou maintenus	30
	Nombre d'activités nouvelles	4
	Nombre de touristes concernés (par an)	3 000

Éléments concernant le caractère durable et transférable du dispositif :

Sur ce thème, il apparaît important de créer de nouveaux équipements structurants pour le territoire notamment en matière d'accueil. L'accent sera également mis sur la mise en œuvre de projets pilotes que l'on pourra par la suite étendre sur d'autres territoires du Pays voire au-delà.

Plan de financement :

Coût total	Dépenses publiques (DPT)		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
600 000 €	225 000 €	184 000 €	191 000 €

Fiche action n°4

INTITULE : Soutenir le tourisme événementiel*Objectif et rapport à la stratégie de développement :*

La programmation d'événements à vocation touristique est nécessaire pour afficher la diversité des atouts du territoire auprès des journalistes et des visiteurs. Les événements ayant un impact sur l'attractivité du territoire ou le développement de l'économie touristique locale doivent être soutenus. Un maillage du territoire et l'apport de nouveauté, dans une réelle finalité touristique, seront recherchés.

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

Financement d'actions permettant de conforter les manifestations existantes et de développer la fréquentation de nouvelles clientèles (opérations de communication, nouvelles animations, ...)
 Financement d'actions permettant la mise en œuvre des nouveaux événements (investissements légers, achat et/ou location de matériel spécifique, fonctionnement, moyens humains, communication, promotion, ...)
 Financement d'actions communes entre différents acteurs et débouchant sur la complémentarité des événements (mutualisation des moyens, investissements légers, billetterie, fonctionnement, communication, promotion, ...)

Bénéficiaires :

	Evaluation du nombre	12
	Types (préciser statuts)	Associations, Collectivités locales
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre du dispositif		GAL du Nord Meusien

Indications sur le montage financier :

Estimations retenues (coût unitaire x nb d'opérations)	50 000 € x 15
Taux d'intervention	55 % de la DPT
Régimes d'aides concernant ce dispositif	Région, Département, Communautés de communes, secteur privé

Critères de suivi du dispositif :

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Enquêtes qualitatives et quantitatives (obligatoires pour chaque opération)	15
	Projets nouveaux ou pilotes	10
	Nouveauté sur des événements existants	5
de résultats	Nombre de nouvelles manifestations organisées	10
	Nombre de visiteurs par événement	A partir de 3 000

Éléments concernant le caractère durable et transférable du dispositif :

Des manifestations non ponctuelles ou des événements de caractère exceptionnel seront soutenus. La majeure partie des actions aura pour objectif d'être prolongée dans le temps et d'apporter de la valeur ajoutée au développement de l'économie touristique du territoire. Par ailleurs, la recherche de nouvelles méthodes de travail pilotes permettra par la suite de développer des animations sur l'ensemble du territoire.

Plan de financement :

Coût total	Dépenses publiques (DPT)		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
750 000 €	275 000 €	225 000 €	250 000 €

Fiche action n°5

INTITULE : Développer l'offre touristique
Objectif et rapport à la stratégie de développement :

L'objectif est de développer l'offre touristique en renforçant l'attractivité du territoire. Il s'agit de donner une dimension touristique à des projets existants ou émergents. Cela consiste à la création de produits touristiques mais aussi à la diversification de ces produits.

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

Aide à la création de produits touristiques nouveaux
 Aide à l'amélioration des produits touristiques existants
 Soutien des démarches de labellisation nationale des différents secteurs concernés
Financement d'audits, d'études de faisabilité, de moyens humains, ...
Financements d'investissement légers : panneaux, tables d'orientations, logiciels, ...

Bénéficiaires :

	Evaluation du nombre	10
	Types (préciser statuts)	OTSI, Collectivités locales, Associations, privés
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre du dispositif		GAL du Nord Meusien

Indications sur le montage financier :

Estimations retenues (coût unitaire x nb d'opérations)		15 000 € x 10
Taux d'intervention	55 % de la DPT	
Régimes d'aides concernant ce dispositif		Région, Département, Communautés de communes, secteur privé

Critères de suivi du dispositif :

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Outils et opérations de liaisons entre acteurs	5
	Etudes	3
	Nouveaux produits bénéficiant d'une labellisation	2
de résultats	Nombre de produits touristiques élaborés	30
	Nombre de labels obtenus	5

Éléments concernant le caractère durable et transférable du dispositif :

Travailler en synergie pour l'ensemble de la filière fera du tourisme un des moteurs de l'économie locale. Par cette mise en réseau qui sera développée, la notoriété de Verdun sera étendue à l'ensemble du territoire et chacun bénéficiera des retombées générées par le développement, chose qui n'est pas immédiatement quantifiable.

Plan de financement :

Coût total	Dépenses publiques (DPT)		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
150 000 €	70 000 €	57 000 €	23 000 €

Fiche action n°6

INTITULE : Réaliser la promotion et la communication de l'offre touristique du territoire

Objectif et rapport à la stratégie de développement :

L'objectif est de promouvoir une véritable destination touristique « Pays de Verdun » à travers ses territoires par le biais d'une stratégie collective de l'ensemble des OTSI du territoire. Il faut soutenir l'amélioration de l'attractivité touristique en stimulant la demande. Cette phase de notre stratégie se décompose en deux parties : la communication interne qui correspond à la sensibilisation des différents acteurs et des habitants du territoire et la promotion externe qui correspond à la communication auprès des clientèles cibles hors département.

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

Financement d'outils de communication (points-information, chartes graphiques, sites Internet, plans de communication, ...)
 Financement d'actions de promotion (participation à des salons, édition et diffusion de documents touristiques, ...)
 Financement d'une base de données générale sur la clientèle et les prestataires

Bénéficiaires :

	Evaluation du nombre	10
	Types (préciser statuts)	OTSI, Communautés de Communes
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre du dispositif		GAL du Nord Meusien

Indications sur le montage financier :

Estimations retenues (coût unitaire x nb d'opérations)		15 000 € x 30
Taux d'intervention	55 % de la DPT	
Régimes d'aides concernant ce dispositif		Région, Département, Communautés de communes, secteur privé

Critères de suivi du dispositif :

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Elaboration d'outils de communication	9
	Edition et diffusion de documents	15
	Création de sites web	5
	Mise en place d'une base de données	1
de résultats	Nombre d'actions de communication réalisées	10
	Nombre d'opérations de promotion réalisées	10
	Nombre de salons réalisés (par an)	10
	Nombre de bases de données créées	1
	Evolution du nombre de nuitées	+ 10 %

Eléments concernant le caractère durable et transférable du dispositif :

Pour rendre efficaces les actions, il s'agit de les accompagner durant 3 ans. La mise en place d'une stratégie touristique collective, transposable à d'autres domaines, permettra d'être plus efficient en ce qui concerne l'élaboration des outils de communication et de promotion. Ces derniers pourront évidemment être réédités si nécessaire.

Plan de financement :

Coût total	Dépenses publiques (DPT)		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
450 000 €	220 000 €	180 000 €	50 000 €

Fiche action n°7

INTITULE : Coopération
Objectif et rapport à la stratégie de développement :

La coopération a pour objectif de mettre en œuvre des actions communes avec d'autres territoires ayant un point commun avec le nôtre en vue de développer l'identité du Pays de Verdun. Pour rester en lien avec notre priorité ciblée, chaque action présentée devra avoir une finalité touristique.

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

Financer des actions communes de valorisation touristique du fleuve Meuse dans tous les domaines possibles (film, CD-ROM, livre, signalétique, manifestations ponctuelles, ...)
Financer des actions communes d'animation des patrimoines selon des thèmes précis (jeux de rôle, spectacles itinérants, expositions, itinéraires de découverte, promotion, échanges d'expérience, ...)

Bénéficiaires :

	Evaluation du nombre	5
	Types (préciser statuts)	Associations, collectivités, entreprises, privés
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre du dispositif		GAL du Nord Meusien

Indications sur le montage financier :

Estimations retenues (coût unitaire x nb d'opérations)		25 000 € x 5
Taux d'intervention	55 % de la DPT	
Régimes d'aides concernant ce dispositif		Etat, Région, Communautés de Communes, secteur privé

Critères de suivi du dispositif :

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Projets autour du fleuve	3
	Projets en lien avec les patrimoines	2
de résultats	Nombre de territoires contactés	6
	Nombre de dossiers aboutis	5

Éléments concernant le caractère durable et transférable du dispositif :

L'objectif est de mettre en place des actions de valorisation ou d'animation pouvant servir d'exemple et permettant par la suite des échanges d'expériences ou de méthodes avec des territoires ayant la même physionomie. Ces actions pourront être amenées à être étendues sur d'autres territoires ou sur d'autres thèmes dans le cadre du programme INTERREG.

Plan de financement :

Coût total	Dépenses publiques (DPT)		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
125 000 €	45 000 €	37 000 €	43 000 €

Fiche action n°8

INTITULE : Gérer, animer et évaluer le GAL
Objectif et rapport à la stratégie de développement :

L'objectif est de permettre une gestion et une animation optimales du programme sur le territoire. Cela permettra la pérennisation des actions et de la démarche, en rendant la programmation efficiente. Il s'agit aussi de conforter notre GAL au sein du réseau de développement en interne comme en externe.

Description (modalités d'intervention, investissements et opérations éligibles) :

Financement d'une cellule d'ingénierie mise en place à l'échelle du territoire (moyens humains pour l'animation et la gestion du programme : 2 ETP)
Financement de prestations externes nécessaires à l'évaluation du programme (étude d'indicateur de réussite et de satisfaction)

Bénéficiaires :

	Evaluation du nombre	1
	Types (préciser statuts)	Collectivité locale
Coordonnées du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre du dispositif		GAL du Nord Meusien

Indications sur le montage financier :

Estimations retenues (coût unitaire x nb d'opérations)		20 000 € x 29
Taux d'intervention	55 % de la DPT	
Régimes d'aides concernant ce dispositif		Communautés de communes

Critères de suivi du dispositif :

Indicateurs	Description	Objectifs chiffrés
de réalisation	Poste d'animateur	1
	Poste de gestionnaire	1
	Evaluation	2
de résultats	Nombre de dossiers présentés au GAL	200
	Taux de programmation	100 %
	Objectifs atteints	100 %

Éléments concernant le caractère durable et transférable du dispositif :

Travailler en synergie pour l'ensemble de la filière fera du tourisme un des moteurs de l'économie locale. Par cette mise en réseau qui sera recherchée, la notoriété de Verdun sera étendue à l'ensemble du territoire et chacun bénéficiera des retombées générées par le développement, chose qui n'est pas immédiatement quantifiable.

Plan de financement :

Coût total	Dépenses publiques (DPT)		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contributions nationales	
580 000 €	320 000 €	260 000 €	/

2. MAQUETTE FINANCIERE



	Contributions publiques françaises			FEADER	Dépenses publiques totales	Taux de cofinancement du FEADER par rapport à la dépense publique totale	Contribution privée éventuelle
	Conseil Régional de Lorraine	Conseil Général de la Meuse	Communautés de Communes				
Développer le tourisme d'histoire et de mémoire	80 000 €	85 000 €	97 000 €	320 000 €	582 000 €	55 %	243 000 €
Valoriser les patrimoines locaux	30 000 €	25 000 €	47 000 €	125 000 €	227 000 €	55 %	148 000 €
Développer les loisirs nature pour un tourisme durable	45 000 €	45 000 €	94 000 €	225 000 €	409 000 €	55 %	191 000 €
Soutenir le tourisme événementiel	60 000 €	75 000 €	90 000 €	275 000 €	500 000 €	55 %	250 000 €
Développer l'offre touristique	10 000 €	20 000 €	27 000 €	70 000 €	127 000 €	55 %	23 000 €
Réaliser la promotion de l'offre touristique	50 000 €	60 000 €	70 000 €	220 000 €	400 000 €	55 %	50 000 €
Coopération	10 000 €	10 000 €	17 000 €	45 000 €	82 000 €	55 %	43 000 €
Animer, gérer et évaluer le GAL	/	/	260 000 €	320 000 €	580 000 €	55 %	/
TOTAL	285 000 €	320 000 €	702 000 €	1 600 000 €	2 907 000 €	55 %	948 000 €



CHAPITRE 4 :



PILOTAGE DU PROJET



1. ORGANISATION DU GAL



Sur la période 2007 - 2013, le GAL deviendra une cellule dépendante du Pays de Verdun. Dans cette optique, il est envisagé dès maintenant de renforcer l'ingénierie du Pays de 1,5 équivalent temps plein (ETP) à 3 ETP.

D'un point de vue strictement administratif et financier, la « cellule Pays » est subordonnée à la Communauté de Communes de Verdun par convention signée par l'ensemble des Présidents des Communautés de Communes formant la Fédération des Communautés de Communes du Pays de Verdun. Son fonctionnement actuel donne entière satisfaction. En effet, cette organisation permet à la fois une souplesse de fonctionnement et une transparence de la comptabilité publique, les écritures de dépenses et de recettes de ladite cellule faisant l'objet d'une comptabilisation spécifique grâce à une individualisation par une fonction codifiée lors de l'enregistrement de chaque pièce comptable. Il est donc proposé de prolonger cette organisation avec le futur GAL 2007-2013 dont les opérations comptables (salaires notamment) pourront être affectées d'une fonction spécifique à l'instar de ce qui se produit pour le Pays. Bien entendu, en fonction des exigences du programme, cette organisation pourra être adaptée.

Au niveau des moyens humains, il sera procédé à l'embauche d'un (ou une) chargé(e) de mission à temps complet qui prendra en charge l'animation du programme Leader. Cette personne devra justifier d'un minimum de connaissance du programme mais aussi de compétences spécifiques dans le domaine du tourisme. Des qualités d'aisance relationnelle et de dynamisme seront aussi requises.

Concernant la gestion du programme Leader, la personne actuellement chargée du secrétariat du Pays pourrait être chargée, à temps plein, du suivi financier du programme sur notre territoire.

Enfin, le chargé de mission du Pays de Verdun, qui a été missionné pour rédiger le présent dossier, poursuivrait sa mission sur le territoire et assurerait le lien et la cohérence entre l'ensemble des différentes politiques territoriales permettant de mettre en place les actions ciblées dans la Charte de Pays. Notamment, il mettra en œuvre, après étude, le programme Interreg complémentaire à Leader dans sa priorité ciblée retenue par le territoire.

L'échelle territoriale trouverait alors toute sa justification et ce d'autant plus qu'elle devient petit à petit une échelle de référence pour l'ensemble des autorités administratives. Le GAL déclinera directement un des axes forts de la Charte du Pays de Verdun et se tiendra également informé de l'ensemble des actions menées sur le territoire. La notion de « territoire de projet » trouvera dans cette organisation toute sa cohérence.

On ne peut que souhaiter une transposition au Pays de la méthodologie de travail utilisée par le GAL. Les acteurs spécialisés interviendront dans leur domaine de prédilection pour mettre en œuvre ou suivre des projets à l'échelle du Pays. Le chargé de mission du Pays sera le coordinateur de toutes ces cellules et de toutes ces actions.

Ce travail en commun, qui est progressivement réalisé avec les agents de développement de chaque Communauté de Communes ainsi qu'avec le Conseil de Développement, sera élargi et appliqué aux différents axes de la Charte précisés précédemment.

Par ailleurs, chacun se fera aussi le premier relais des objectifs du GAL sur le territoire afin de promouvoir le programme Leader et son plan de développement. Pour conforter cette idée, différents outils de communication pourront éventuellement être envisagés si les acteurs en ressentent le besoin.

2. SUIVI ET EVALUATION



En matière de suivi, chaque dossier devra répondre aux différents indicateurs de réalisation afin de jauger l'opportunité du projet et sa cohérence avec la stratégie. La liste de ces indicateurs sera élaborée par la suite.

Parallèlement à cela, il est envisageable que le Comité de Suivi et de Programmation, sur avis du Comité Technique, mette en place différents critères d'éligibilité permettant un cadrage plus précis des dossiers (plafonds de financement, études ou enquêtes obligatoires accompagnant le dossier, seuil de participants, accompagnement du projet sur plusieurs années, ...)

Dans la même idée, les dossiers feront l'objet d'une présentation au Comité Technique par leur maître d'ouvrage. Ainsi, la récurrence des dossiers et leur pertinence pourra être évaluée au mieux.

Enfin, un rapport annuel de suivi sera également rédigé pour rendre compte des travaux effectués sur l'année écoulée. Une présentation générale et régulière des travaux du GAL sur chaque Communauté de Communes pourra être réalisée si celle-ci est jugée nécessaire.

Par ailleurs, l'articulation avec les autres politiques sera assurée par l'intermédiaire du Comité Technique où seront rassemblés les différents techniciens du territoire ainsi que les différents cofinanceurs du programme. La cohérence globale sera ainsi trouvée en présence du Conseil Général et du Conseil Régional notamment.

Pour évaluer au mieux l'action du GAL sur le territoire, il semble indispensable de réaliser 2 évaluations par des bureaux d'études externes mandatés spécialement pour cette mission.

Un bilan général à mi-parcours permettra d'estimer l'importance de l'action du GAL. Cela permettra également d'envisager les années suivantes du programme notamment en terme de répartition des dossiers selon les fiches actions. La cellule d'animation du programme pourra par exemple mieux juger des efforts de communication à réaliser.

L'évaluation en fin de programme permettra de réaliser un bilan complet de l'action du GAL sur le territoire. Il sera important de mettre en valeur l'effet levier attendu par le programme Leader sur l'ensemble de la filière touristique du Pays.

Ce même type de bilan pourra être mené au sein de la cellule Pays pour mettre en avant la collaboration entre les différents acteurs. L'articulation entre les différentes politiques et le projet global de territoire, sera ainsi confortée.



Paysage de vâllons à Moirey-Flabas-Crépion

3. CAPITALISATION - DIFFUSION



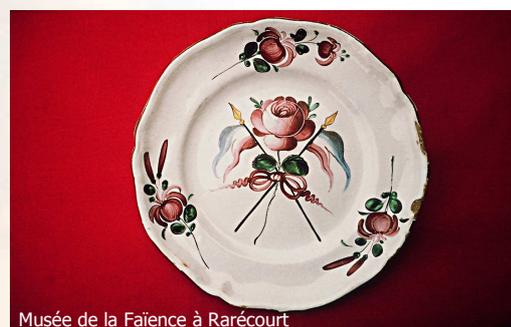
Dans le domaine du développement local, la mise en réseau s'avère essentielle pour les territoires. Ce mode de fonctionnement développé du local jusqu'à l'Europe, grâce à un maillage interrégional et national, ne peut être que bénéfique. La mutualisation des idées et des expériences permet de progresser par des analyses des points forts et des problèmes intervenant sur la durée du programme.

Comme sur le programme précédent, le GAL du Nord Meusien poursuivra sa relation avec les différents réseaux : régional, national, voire même européen.

L'action mise en place par l'Unité Nationale d'Animation (U.N.A.), relayée en région par le R.I.A. Grand Est, permet aux GAL d'échanger régulièrement sur les attentes et les besoins communs. C'est un outil important dans le sens où il permet également de prendre du recul sur le travail effectué localement.

Pour des actions comme par exemple la coopération, la gestion ou l'évaluation, le réseau apporte un appui et un accompagnement plus efficaces que si celles-ci étaient menées de manière isolée.

Si ce fonctionnement en réseau évolue sur la nouvelle génération du programme, le GAL du Nord Meusien s'associera aux nouvelles démarches entreprises. La mise en place envisagée d'un Réseau Rural Français, associant l'ensemble des acteurs du développement rural, aura pour finalité de décloisonner les relations entre acteurs, de faciliter la conception de projets intégrés, et d'améliorer la qualité et la valorisation des projets conduits dans le cadre du FEADER. Le Pays de Verdun pourra également s'associer à cette réflexion car ce réseau aura une vision plus transversale du développement rural et ne restera pas spécifique au programme Leader. En terme de stratégie globale de développement, cette initiative ne peut être que profitable pour notre territoire.



CONCLUSION



La filière touristique du Pays de Verdun a besoin d'une attention particulière. L'ensemble des réunions de concertation réalisées pour l'élaboration de cette candidature aura montré la nécessité pour chacun des acteurs de travailler en commun.

Le potentiel touristique existe, il s'agit désormais de tout mettre en œuvre pour attirer une nouvelle clientèle et l'inciter à poursuivre son séjour sur place. Cela peut être rendu possible par une démarche commune de l'ensemble de la filière.

Innovation, synergie et transversalité sont des piliers du programme Leader. Ces notions, et dans le même temps le programme Leader, sont idéaux pour réaliser l'effet de levier attendu sur l'ensemble de la filière touristique du Pays de Verdun.

Lors de la concertation, deux éléments principaux de la filière sont ressortis. D'une part, des activités touristiques ou des sites majeurs sont en avance dans leur structuration et leur développement. D'autre part, on peut remarquer certains sites ou activités moins valorisés mais tout autant intéressants. L'enjeu, sur toute la durée du programme, est de réaliser un nivellement par le haut de l'ensemble des activités présentes sur le territoire.

Par ailleurs, il sera important de développer de nouveaux produits touristiques pour faire valoir les atouts méconnus du territoire. En ce sens, la mise en place d'actions ou de méthodes de travail pilotes sera recherchée.

L'autre point fort de notre territoire réside dans sa position frontalière. Différents projets touristiques relatifs à l'histoire du territoire ou à son fleuve peuvent être envisagés. A ce propos, plusieurs contacts sérieux sont déjà établis et les pistes de travail ne manquent pas.

Pour chaque action, une cohérence maximale sera recherchée avec les politiques territoriales et touristiques du Conseil Général de la Meuse et du Conseil Régional de Lorraine.

L'intégration du GAL au Pays de Verdun démontre la recherche optimale de cohérence territoriale. Aussi, le Conseil de Développement du Pays de Verdun est largement associé au projet. La nomination du collège privé du futur Comité de Suivi et de Programmation, réalisée exclusivement par le Conseil de Développement, conforte cette idée. Pour mener à bien cette stratégie, la cellule d'ingénierie du Pays de Verdun sera renforcée avec notamment l'arrivée d'un chargé de mission pour la gestion et l'animation du programme Leader. L'expérience des années précédentes a montré que cela est indispensable à la coordination des différents acteurs.

Verdun, et plus largement son Pays, a une notoriété internationale incontestable. Tous les acteurs et financeurs du territoire doivent encourager la mise en valeur du secteur. Dans le cadre d'une démarche participative, le programme Leader est l'outil indispensable à l'éclosion d'une nouvelle dynamique pour cette filière.



ANNEXES



Annexe 1	52
Carte administrative du Pays de Verdun	
Annexe 2	53
Liste des communes du GAL	
Annexe 3	56
Carte de synthèse du Pays de Verdun	
Annexe 4	58
Carte des principaux sites touristiques du Pays de Verdun	
Annexe 5	59
Lettre de soutien du territoire organisé	
Annexe 6	60
Lettre d'intention de cofinancement du Conseil Général de la Meuse	
Annexe 7	61
Statuts de la Fédération des Communautés de Communes du Pays de Verdun	



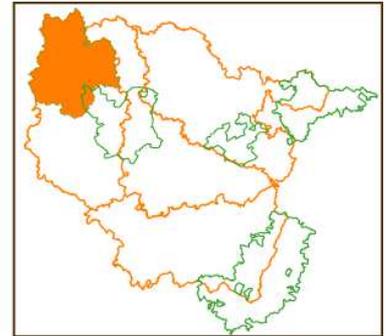
Batterie de Duzey



« Val de Grâce » sculpture d'Ipoustéguy

Annexe 1

PAYS DE VERDUN



PRÉFECTURE DE LA RÉGION LORRAINE

Service d'Études du Secrétariat
Général pour les Affaires Régionales

Annexe 2 : Liste des communes du GAL

Code INSEE	Nom
55002	Abaucourt-Hautecourt
55004	Aincreville
55008	Amel-sur-l'Etang
55009	Ancemont
55013	Arrancy-sur-Crusne
55014	Aubr�eville
55018	Autr�eville-Saint-Lambert
55022	Avioth
55023	Avocourt
55024	Azannes-et-Soumazannes
55025	Ba�lon
55028	Bantheville
55033	Baulny
55034	Bazeilles-sur-Othain
55036	Beauclair
55037	Beaufort-en-Argonne
55039	Beaumont-en-Verdunois
55043	Belleville-sur-Meuse
55047	B�thelainville
55048	B�thincourt
55050	Bezonvaux
55053	Billy-sous-Mangiennes
55055	Blanz�e
55057	Boinville-en-Wo�vre
55065	Boureuilles
55068	Brabant-en-Argonne
55070	Brabant-sur-Meuse
55071	Brandeville
55072	Braquis
55073	Bras-sur-Meuse
55076	Br�h�ville
55077	Breux
55078	Brieulles-sur-Meuse
55082	Brocourt-en-Argonne
55083	Brouennes
55094	Buzy-Darmont
55095	Cesse
55099	Champneuville
55102	Charny-sur-Meuse
55103	Charpentry
55105	Ch�tillon-sous-les-C�tes
55106	Chattancourt
55107	Chaumont-devant-Damvillers
55109	Chauvency-le-Ch�teau
55110	Chauvency-Saint-Hubert
55113	Cheppy
55115	Cierges-sous-Montfaucon

55116	Le Claon
55117	Clermont-en-Argonne
55118	Cl�ry-le-Grand
55119	Cl�ry-le-Petit
55124	Consenvoye
55137	Cuisy
55139	Cumi�res-le-Mort-Homme
55140	Cunel
55143	Damloup
55145	Damvillers
55146	Dannevoux
55149	Delut
55153	Dieppe-sous-Douaumont
55155	Dombasle-en-Argonne
55156	Dombras
55158	Dommary-Baroncourt
55162	Domremy-la-Canne
55164	Douaumont
55165	Doulcon
55167	Dun-sur-Meuse
55168	Duzey
55169	Ecouviez
55170	Ecurey-en-Verdunois
55171	Eix
55174	Epinonville
55180	Esnes-en-Argonne
55181	Etain
55182	Eton
55183	Etraye
55188	Flassigny
55189	Fleury-devant-Douaumont
55191	Foameix-Ornel
55192	Fontaines-Saint-Clair
55193	Forges-sur-Meuse
55199	Froidos
55200	Fromer�ville-les-Vallons
55201	Fromezey
55202	Futeau
55206	Gercourt-et-Drillancourt
55208	Gesnes-en-Argonne
55211	Gincrey
55216	Gouraincourt
55218	Gremilly
55219	Grimaucourt-en-Wo�vre
55222	Gussainville
55225	Halles-sous-les-C�tes
55226	Han-l�s-Juvigny
55236	Haudainville

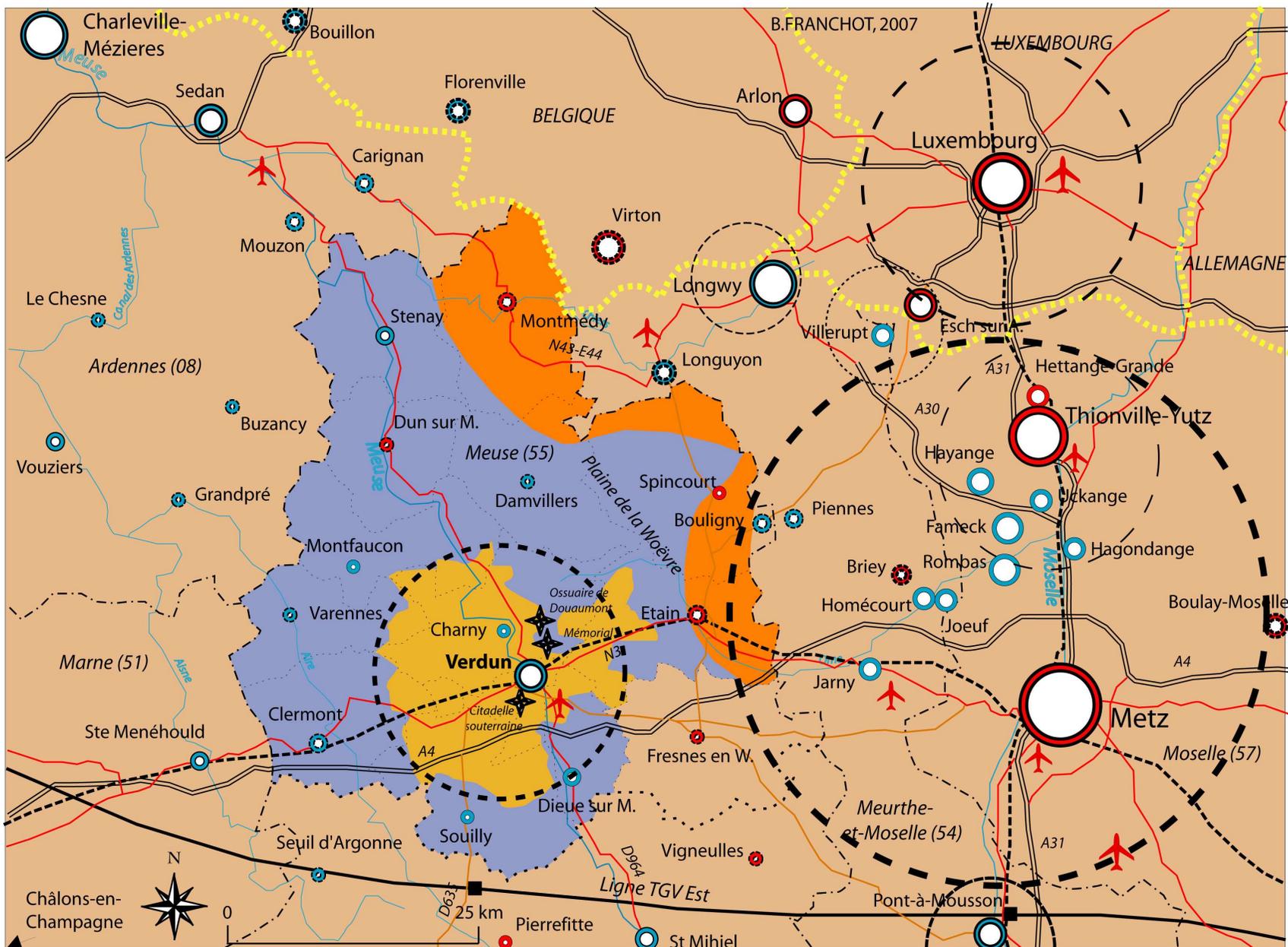
55239	Haumont-près-Samogneau
55241	Heippes
55244	Herméville-en-Woëvre
55250	Inor
55252	Iré-le-Sec
55253	Les Islettes
55255	Jametz
55257	Jouy-en-Argonne
55260	Julvécourt
55262	Juvigny-sur-Loison
55266	Lachalade
55275	Lamouilly
55276	Landrecourt-Lempire
55279	Laneuville-sur-Meuse
55280	Lanhères
55286	Lemmes
55292	Liny-devant-Dun
55293	Lion-devant-Dun
55297	Lissey
55299	Loison
55306	Louppy-sur-Loison
55307	Louvemont-Côte-du-Poivre
55310	Luzy-Saint-Martin
55313	Malancourt
55316	Mangiennes
55321	Marre
55323	Martincourt-sur-Meuse
55324	Marville
55325	Maucourt-sur-Orne
55336	Merles-sur-Loison
55338	Milly-sur-Bradon
55339	Mogeville
55341	Moirey-Flabas-Crépion
55343	Montblainville
55345	Mont-devant-Sassey
55346	Montfaucon-d'Argonne
55347	Les Monthairons
55349	Montigny-devant-Sassey
55351	Montmédy
55355	Montzéville
55356	Moranville
55357	Morgemoulin
55361	Moulainville
55362	Moulins-Saint-Hubert
55364	Mouzay
55365	Murvaux
55367	Muzeray
55375	Nantillois
55377	Nepvant
55379	Le Neufour

55383	Neuville-en-Argonne
55385	Nixéville-Blercourt
55387	Nouillonpont
55391	Olizy-sur-Chiers
55394	Ornes
55395	Osches
55400	Parfondrupt
55403	Peuvillers
55405	Pillon
55408	Pouilly-sur-Meuse
55410	Quincy-Landzécourt
55411	Rambluzin-et-Benoite-Vaux
55416	Rarécourt
55419	Récicourt
55420	Récourt-le-Creux
55422	Regnéville-sur-Meuse
55425	Remoiville
55428	Réville-aux-Bois
55437	Romagne-sous-les-Côtes
55438	Romagne-sous-Montfaucon
55443	Rouvres-en-Woëvre
55445	Rouvrais-sur-Othain
55453	Saint-André-en-Barrois
55458	Saint-Jean-lès-Buzy
55461	Saint-Laurent-sur-Othain
55464	Saint-Pierrevillers
55468	Samogneau
55469	Sassey-sur-Meuse
55471	Saulmory-et-Villefranche
55481	Senon
55482	Senoncourt-les-Maujouy
55484	Septsarges
55489	Sivry-la-Perche
55490	Sivry-sur-Meuse
55495	Sorbey
55497	Les Souhemes-Rampont
55498	Souilly
55500	Spincourt
55502	Stenay
55505	Thierville-sur-Meuse
55508	Thonne-la-Long
55509	Thonne-le-Thil
55510	Thonne-les-Près
55511	Thonnelle
55512	Tilly-sur-Meuse
55523	Vacherauville
55525	Vadelaincourt
55527	Varenes-en-Argonne
55535	Vaudoncourt
55536	Vauquois

55537	Vaux-devant-Damloup
55544	Velosnes
55545	Verdun
55546	Verneuil-Grand
55547	Verneuil-Petit
55549	Véry
55552	Vigneul-sous-Montmédy
55554	Villécloye
55556	Ville-devant-Chaumont

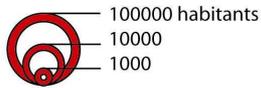
55561	Villers-devant-Dun
55563	Villers-lès-Mangiennes
55566	Villers-sur-Meuse
55567	Ville-sur-Cousances
55571	Vilosnes-Haraumont
55572	Vittarville
55578	Warcq
55580	Wavrille
55582	Wiseppe

Annexe 3 : Carte de synthèse du Pays de Verdun



LEGENDE

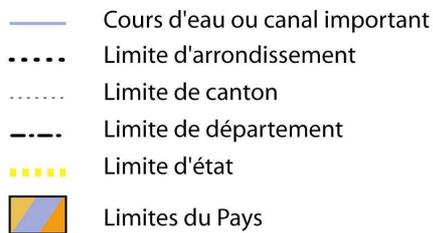
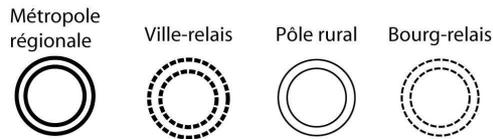
Population de l'agglomération :



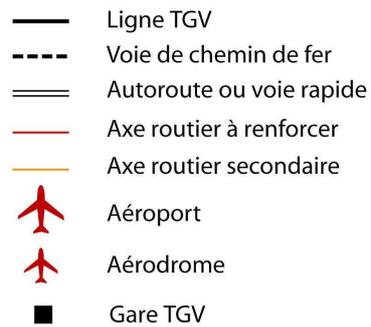
Variation de la population :



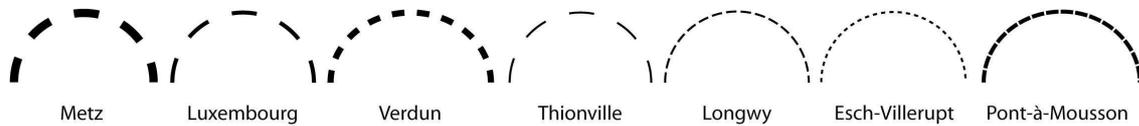
Hiérarchie des centres structurants :



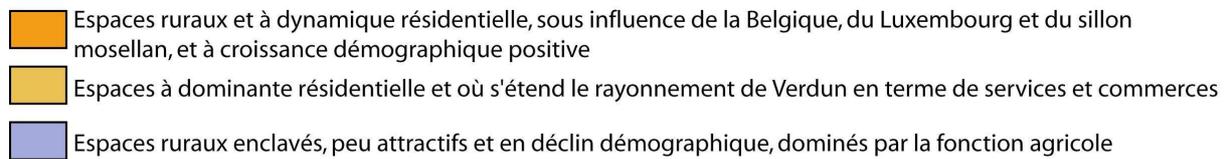
Transports :



Principales aires d'influence :

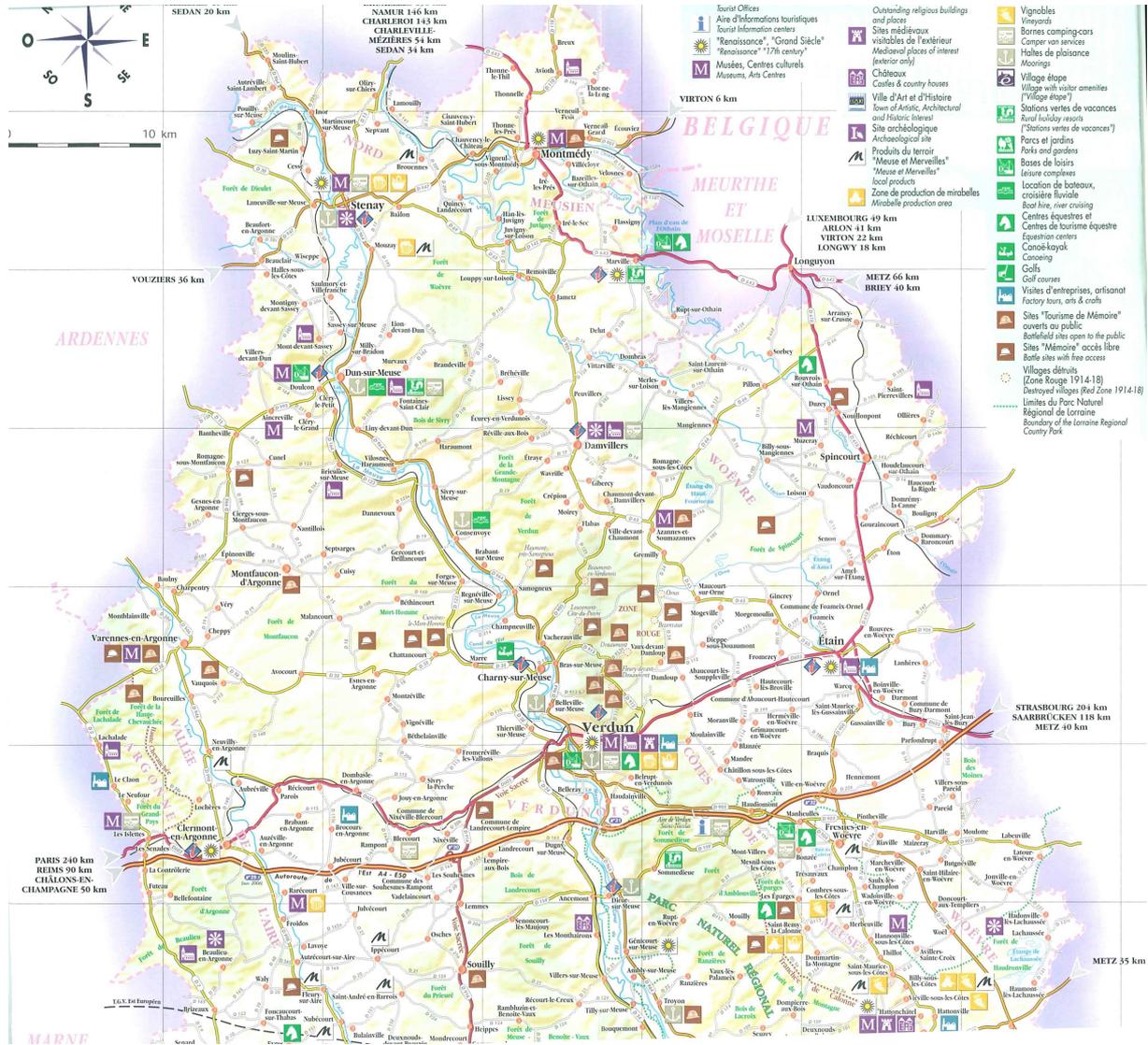


✦ Principaux pôles touristiques



Source : B.Franchot, 2007

Annexe 4 : Carte des principaux sites touristiques du Pays de Verdun



Source : Comité Départemental du Tourisme de la Meuse

Annexe 5 : Lettre de soutien du territoire organisé

Tél. : 03.29.83.44.22.
Fax : 03.29.83.44.23.
E-mail : codecom@cc-verdun.fr
Site : www.verdun.fr

VERDUN, le 11 février 2008

Monsieur Bernard NIQUET
Préfet de Région Lorraine
Direction Régionale de l'Agriculture et de la Forêt
de Lorraine
4 rue Wilson
57046 METZ CEDEX

Affaire suivie par : **Jean-Philippe TRAMONTIN**
5202 CG 03

Objet : Soutien de la candidature Leader 2007-2013

Monsieur le Préfet,

L'appel à projets régional Leader 2007-2013 stipule qu'il est nécessaire de joindre à notre candidature la lettre de soutien ainsi que l'intention de co-financement du territoire organisé pour notre programme.

Par la présente, onze Présidents des Etablissements Publics de Coopération Intercommunales, formant le Comité Décisionnel de la Fédération des Communautés de Communes du Pays de Verdun, soutiennent la démarche de dépôt d'un dossier de candidature du territoire pour le programme Leader 2007-2013.

Sur l'ensemble du territoire, les Communautés de Communes concernées par ce projet sont les suivantes :

- la Communauté de Communes de Verdun
- la Communauté de Communes de Charny-sur-Meuse
- la Communauté de Communes de Meuse – Voie Sacrée
- la Communauté de Communes du Val Dunois
- la Communauté de Communes du Pays de Stenay
- la Communauté de Communes du Pays de Montmédy
- la Communauté de Communes du Pays de Spincourt
- la Communauté de Communes de la Région de Damvillers
- la Communauté de Communes du Centre Argonne
- la Communauté de Communes de Montfaucon – Varennes-en-Argonne
- la Communauté de Communes du Pays d'Étain.

Chaque intercommunalité participera activement à la mise en œuvre du programme sur le territoire. Cela se traduit par une participation régulière au Comité de Suivi et de Programmation.

Par ailleurs, les onze Communautés de Communes, adhérentes à la démarche, s'engagent à apporter leur soutien financier au bon fonctionnement du programme pour les années à venir.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les plus distingués.



Monsieur Arsène LUX,
Président de la Communauté de Communes de VERDUN
Chargé de la coordination administrative de la Fédération

Pays de Verdun
11, rue Président Poincaré • B.P. 719 • 55107 Verdun cedex
Tél. 03.29.83.44.22 • Fax 03.29.83.44.23

12/02/2008 16:37

0329834423

MAIRIE_VERDUN

PAGE 01/01

Emis le 12/02/08 à 16:29:08 - de à 0329457886 - 0329834423 p1/1

Annexe 6 : Lettre d'intention de cofinancement du Conseil Général de la Meuse



DIRECTION GENERALE ADJOINTE
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET
DES TERRITOIRES
Mission d'Aide et d'Appui aux Collectivités
Tél. : 03 29 45 77 52 - Fax : 03 29 45 78 86

Affaire suivie par
Mme COTCHO
Poste 6535

Monsieur Arsène LUX
Président de la Communauté de Communes
de Verdun
Chargé de la coordination administrative du
Pays de Verdun
11, rue Président Poincaré
B.P. 719
55107 VERDUN Cedex

Bar-le-Duc, le 12 FEV. 2008

Monsieur le Président,

Dans votre courrier daté du 23 janvier 2008, vous me sollicitez pour soutenir la candidature du Pays de Verdun dans le cadre de l'appel à projets communautaire LEADER.

La thématique retenue porte sur le développement du tourisme sous toutes ses facettes, le périmètre d'intervention associe 11 communautés de communes. Bien entendu, je suis particulièrement attaché à tout projet de développement sur le département de la Meuse permettant aussi de diversifier des sources de financement.

Cependant, je tiens par la présente à vous préciser que le Conseil Général pourra soutenir les projets uniquement dans le cadre de son règlement financier en vigueur et selon les crédits disponibles.

Espérant que votre candidature soit retenue et permette de valoriser le territoire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

*bon accueil pour
projets - soutien de 2
ans - la disponibilité
bon écho*

Christian NAMY
Président du Conseil Général

Annexe 7 :

PAYS DE VERDUN

STATUTS

FEDERATION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES DU PAYS DE VERDUN

PREAMBULE :

Le périmètre du PAYS DE VERDUN a été fixé par arrêté préfectoral N°2004-SGAR-488 en date du 23 novembre 2004. Il comprend l'ensemble de l'Arrondissement du Nord Meusien à l'exception du Canton de FRESNES.

Les études menées jusqu'à ce jour font apparaître la nécessité de la mise en place de structures juridiques adaptées en vue de coordonner les actions à mener pour la mise en œuvre de la Charte de Développement du Pays de Verdun et les possibilités de contractualisation avec les partenaires institutionnels extérieurs qui en résulteront.

A cet effet, les présents statuts ont pour but la création de la « Fédération des Communautés de Communes du PAYS DE VERDUN », dont les caractéristiques s'établissent comme suit :

- **Nature Juridique** : Association loi 1901.
- **Unicité** : Elle constitue l'unique cadre au sein duquel seront examinés et traités tous les dossiers et projets relatifs au PAYS
- **Pouvoir décisionnel** : Il appartient aux Présidents des Communautés de Communes membres, constitués en « Comité Politique »
- **Principe de subsidiarité** : Les Communautés de Communes membres assurent la Maîtrise d'Ouvrage des projets et de leur plan de financement sur leurs territoires respectifs.
- **Présidence** : Elle sera tournante, les Communautés de Communes détenant une stricte égalité juridique.
- **Souplesse de fonctionnement** : avec la possibilité d'adapter sa structuration interne aux impératifs de certaines procédures ou programmes (Leader).
- **Spécificité administrative** :
 - avec la création de la « Commission administrative » composée des représentants des services administratifs des Communautés de Communes membres, chargée de l'exécution administrative des décisions politiques du Comité Politique
 - avec la création d'une cellule de Pays (chargé de mission et secrétaire) administrée par la Communauté de Communes de Verdun après convention passée avec l'ensemble des Communautés de Communes du Pays.

*
* *

STATUTS :

Article 1^{er}

Est fondée une Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 et ses textes d'application, appelée « Fédération des Communautés de Communes du PAYS de VERDUN » dénommée ci-après « Fédération ».

Article 2

Les buts de la Fédération s'énoncent comme suit :

- Assurer la cohérence des projets d'aménagement et de développement issus des territoires des Communautés de Communes (C.D.C.) membres du PAYS de VERDUN, en leur apportant les soutiens utiles, les C.D.C. conservant en toute hypothèse la maîtrise d'ouvrage des projets publics sur leurs territoires respectifs.
- Représenter le PAYS et faire valoir ses intérêts, dans les relations avec les institutions partenaires, Etat (en son nom propre ou au nom de l'Union Européenne), Région, Département, Organismes publics et socio-économiques.

Article 3

Ouvrant en étroite et constante collaboration avec le Conseil de Développement, défini à l'Article 5, la Fédération est composée :

- d'un Comité Politique
- d'une Commission Administrative
- de structures ad hoc, issues des structures sus énumérées, chaque fois que les textes régissant les programmes d'action l'exigeront ou lorsque le Comité Politique l'aura jugé nécessaire.

Article 4

Le Comité Politique :

Composé des Présidents des Communautés de Communes membres du PAYS ou de leurs représentants élus, il détient le pouvoir décisionnel pour l'adoption des propositions d'action à inscrire dans la « Charte du PAYS », et plus largement de la définition des actions à entreprendre au sein du PAYS et des relations qu'elles nécessitent avec les partenaires publics ou privés concernés.

Sauf disposition statutaire particulière, le Comité Politique prend ses décisions à la majorité simple des Présidents de Communautés de Communes membres de la Fédération.

Il arrête la composition du Conseil de Développement.

La Présidence de la Fédération est assurée à tour de rôle par chacun des Présidents de Communautés de Communes membres du PAYS. L'ordre de succession des Présidents est déterminé en son sein par le Comité Politique. La durée du mandat du Président est fixée à un an. Ces dispositions ne pourront éventuellement être modifiées qu'après décision du Comité Politique, à la majorité des 2/3 des Présidents de Communautés de Communes membres.

Article 5

Le Conseil de Développement :

Structure juridique distincte de la Fédération des Communautés de Communes, il est composé des représentants des organismes et structures socio-économiques concernés par les projets du PAYS.

La liste de ses membres élaborée par le Comité Politique est soumise aux Conseils Communautaires des Communautés de Communes membres du PAYS dont l'approbation doit être unanime conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Le Conseil de développement détermine librement sa structure interne et ses modalités de fonctionnement.

Il est saisi pour avis du projet de Charte par le Comité Politique, lequel décidera en dernier ressort de son contenu.

Le Conseil de développement peut, à tout moment, proposer au Comité Politique les orientations ou actions qu'il estime utiles au PAYS, ou à l'une ou plusieurs des Communautés de Communes le composant.

Il bénéficie pour l'organisation de ses travaux du concours des structures administratives du PAYS, concours dont les modalités sont définies par convention avec le Comité Politique.

Il désigne ses représentants au titre des structures ad hoc, composantes de la Fédération, que certaines procédures ou programmes pourront imposer. (Leader +)

Article 6

Maîtrise d'Ouvrage des Projets

La Maîtrise d'Ouvrage et l'élaboration des plans de financement des Actions ou Projets à réaliser sur le territoire du PAYS est assumée par les Communautés de Communes concernées.

Toutes les Communautés de Communes seront signataires des contrats liant leurs territoires respectifs aux autres instances publiques ou privées : Etat (en son nom propre ou au nom de l'Union Européenne), Région, Département, Chambres Consulaires, etc.

Les projets transversaux concernant plusieurs Communautés de Communes feront l'objet de conventions entre les Communautés de Communes concernées. Aucune action ne pourra être imposée à une Communauté de Communes et chaque Communauté de Communes restera libre de ses propres choix et de leur calendrier.

Article 7

La Commission Administrative

Composée des représentants des services administratifs des Communautés de Communes du PAYS, elle a pour mission de traduire sous forme administrative les décisions du Comité Politique.

Placée sous l'autorité fonctionnelle du Président de la Fédération ou de son représentant élu membre du Comité Politique, la commission administrative définit les procédures administratives liées à chaque projet et action et leur calendrier prévisionnel, et les conventions éventuelles entre les Communautés de Communes en cas d'actions ou projets transversaux.

Sur décision du Président de la Fédération, la Commission administrative pourra faire appel à tout personnel administratif dont le concours apparaîtra utile.

Les procédures administratives ainsi définies sont mises en œuvre et exécutées par chacune des structures administratives des Communautés de Communes concernées, sous l'autorité de leur exécutif communautaire respectif.

Les concours éventuels entre services administratifs des Communautés de Communes feront l'objet de conventions entre elles.

Article 8

Le siège social de la Fédération est fixé au siège de la Communauté de Communes de Verdun dont le président assume la coordination administrative du Pays. Toute modification à cette disposition devra recueillir l'accord du Comité Politique.

Chaque réunion des différentes composantes de la Fédération pourra se tenir en tout lieu du PAYS de VERDUN préalablement défini par chacune d'elles après l'accord du Comité Politique en exercice de la Fédération.

Article 9

Dispositions diverses :

9 – 1 : Les dispositions des articles précédents s'appliqueront de plein droit à compter de la date de contractualisation des différentes Communautés de Communes membres du PAYS avec les partenaires institutionnels concernés, sur la base des dispositions de la Charte du PAYS.

Dans l'intervalle, les dispositions suivantes s'appliqueront pour la poursuite des procédures d'élaboration du Pays et pour la gestion des programmes déjà engagés (Leader +) ou à venir (contrat provisoire de Pays avec l'Etat, la Région et le Département, interreg Fleuve Meuse,...).

9 – 2 : Dans cette perspective un groupe pilote sera chargé, au sein du Comité Politique et en application de ses décisions, des procédures administratives utiles :

- Monsieur BIWER pour ce qui concerne notamment les contacts nécessaires avec le gouvernement et les actions transfrontalières.

- Monsieur LUX pour la coordination d'ensemble des actions administratives à engager,

- Monsieur MISSLER pour la gestion du programme Leader +.

9 – 3 : Au titre des actions administratives :

9 – 3 – 1 : Conseil de Développement :

Il sera installé par le Comité Politique dès approbation de sa composition par les Conseils des Communautés de Communes membres du PAYS.

9 – 3 – 2 : Charte du Pays :

Le projet de Charte du Pays validé par le Comité Politique, sera soumis à l'examen du Conseil de Développement avant approbation par les Communautés de Communes du PAYS.

9 – 3 – 3 : La gestion Leader + :

Dès son installation, le Conseil de Développement désignera parmi ses membres, ceux appelés à siéger paritairement avec les Présidents de Communautés de Communes membres du PAYS dans l'instance décisionnelle du programme Leader + dénommé : Comité de Suivi et de Programmation.

Ce Comité compose ainsi la structure décisionnelle prévue par les textes régissant, au titre de Leader +, le fonctionnement du Groupement d'Action Locale (GAL) du Nord-Meusien auquel la Fédération des Communautés de Communes du PAYS de VERDUN se substitue dorénavant en tant qu'instance juridique représentative.

Compte-tenu du calendrier imposé par l'Etat pour ce programme, siégeront à titre provisoire, en attente des désignations par le Conseil de Développement, les représentants des organismes et structures suivantes membres du Conseil de Développement, plus directement concernés par les actions éligibles au programme Leader + :

- Chambre de Commerce et d'Industrie
- Chambre d'agriculture
- Chambre des Métiers
- Organismes H.L.M.
- Centre Meusien d'Amélioration du Logement
- Confédération Générale des Petites et Moyennes Entreprises (CGPME)
- Fédération Meusienne des Cafés – Hôtels et Restaurants
- Office du tourisme
- Pays d'Accueil
- Connaissance de la Meuse
- Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)
- Associations sportives

Compte-tenu des dispositions antérieurement en vigueur pour le programme Leader +, le SIVOM du Val de Meuse détiendra une voix délibérative au sein du Comité de suivi et de programmation.

9 – 4 : Pendant la phase transitoire, le siège social de la Fédération est fixé à l'Hôtel de Ville de Verdun.

9 – 5 : Les dépenses de fonctionnement éventuelles entraînées par la gestion des dossiers ou programmes en cours feront l'objet, après validation du Comité Politique, préalable à la dépense, de conventions de répartition entre les Communautés de Communes du Pays concernées.

Article 10

Les dispositions des présents statuts seront soumis à l'approbation des Communautés de Communes du Pays de Verdun.

La validité de leurs dispositions expirera de plein droit après contractualisation des Communautés de Communes membres du PAYS avec les partenaires institutionnels concernés.

Les nouveaux statuts expurgés des dispositions transitoires, complétés et corrigés en fonction de l'expérience, seront alors soumis à l'approbation définitive des Communautés de Communes du Pays.



pays de verdun

fédération des communautés de communes du pays de verdun

Dossier réalisé par la Fédération des Communautés de Communes du Pays de Verdun

Crédits photo : Cimetière Américain Meuse-Argonne – Club ULM de Stenay – Codecom du Centre Argonne – Codecom du Pays d'Étain – Codecom du Pays de Spincourt – Codecom du Val Dunois – Comité Départemental du Tourisme de la Meuse (M. Petit – J.M. Lecomte) – « Connaissance de la Meuse » – CPIE Woèvre Côtes de Meuse – C. Tardot – D. Landragin (LPO) – Fédération de Pêche de la Meuse – La Ferme du Vallon – GEVO « Les Vieux Métiers » – Mairie de Marville – Mairie de Souilly – Mémorial de Verdun – Meuse Canoë – « Musiques et Terrasses » – Office de Tourisme du Val Dunois – Réseau Ferré de France – Ville de Verdun

Mise en page : Communauté de Communes du Val Dunois